

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D55

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sènièrgues, sous la présidence de M. Michel THEBAUD.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : M. Michel THEBAUD, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTESMme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Christian PONS

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre SABRAZAT, Mme Sophie SARFATI

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 24	Pour : 28
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 28	Abstention : 0

OBJET : Budget principal : Compte financier unique 2025

Le budget principal de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le Vice-président. La note synthétique est annexée à la délibération.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 443 313,24	3 346 015,57	4 789 328,81
	Recettes réalisées (1)	B	854 799,05	3 489 089,93	4 343 888,98
	Restes à réaliser	C	21 516,00	0,00	21 516,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 010 698,52	3 929 007,64	4 939 706,16
	Dépenses réalisées (1)	E	690 774,02	2 946 007,24	3 636 781,26
	Restes à réaliser	F	143 405,53	0,00	143 405,53
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	164 025,03	543 082,69	707 107,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-432 614,72	582 992,07	150 377,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-268 589,69	1 126 074,76	857 485,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-121 889,53	0,00	-121 889,53
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-390 479,22	1 126 074,76	735 595,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **après en avoir délibéré**, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- **DE DONNER** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **DE CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le CFU du budget principal pour l'année 2025.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 5 mai 2026
La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Michel THEBAUD



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte financier unique (article L. 2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte et territoire

- Population totale regroupée 3 915
- Densité moyenne 11,85
- Superficie 335 km²
- Nombre de ménage : 1918

Créée en 2002, la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, qui était composée initialement de 14 communes, en compte aujourd'hui 17, dont deux communes nouvelles.

- Une Communauté de communes initiale à 14 communes : Beaumat, Blars, Caniac-du-Causse, Fontanes-du-Causse, Frayssinet-le-Gourdonnais, Ginouillac, Labastide-Murat, Lunegarde, Montfaucon, Saint-Sauveur-la-Vallée, Sénaillac-Lauzès, Sèniergues, Soulomès, Vaillac
- Une extension de la CCCLM à 8 nouvelles communes au 1er janvier 2014, suite à la dissolution de la CC Lot-Célé : Cras, Lauzès, Lentillac-du-Causse, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers
- Constitution de 2 communes nouvelles au 1er janvier 2016 : Cœur de Causse (Beaumat, Fontanes du Causse, Labastide-Murat, Saint-Sauveur-la-Vallée, Vaillac) et Les Pechs du Vers (Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers)

Régime fiscal : Fiscalité additionnelle

Adhésions à des groupements/ syndicats mixte :

- SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- SM des bassins versants du Céou et de la Germaine
- SM Lot Numérique
- SMICTOM du Pays de Gourdon
- SM Célé Lot-médian
- PETR Grand Quercy
- SM de la Dordogne moyenne et de la Cère aval
- SM du bassin du Lot

Principaux projets 2025 :

- Fonctionnements des services à la population, aux familles, aux usagers, aux touristes
- Programme d'entretien et de modernisation de la voirie
- Travaux de modernisation au sein de la Maison de santé (cabinets et bassin aquatique)
- Gestion des bâtiments communautaires
- Petits équipement sport-santé et sportif
- Révision du PLUI
- Etude de photovoltaïques sur la toiture de la maison de santé

Ressources et charges de fonctionnement CFU 2025

Budget principal -Section de fonctionnement – Dépenses

	BP 2025	CFU 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	922 171,00 €	691 261,02 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 044 646,00 €	897 710,52 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	253 915,00 €	250 222,42 €
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	853 305,30 €	851 871,35 €
Chapitre 66 Charges financières	36 765,19 €	29 915,09 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	- €	- €
Chapitre 68 Dotations amortissements provisions	94 040,10 €	61 477,95 €
Chapitre 042 Dotations amortissements	167 563,00 €	163 548,89 €
	- €	- €
023 Virement à la section d'investissement	561 458,05 €	- €
TOTAL DES DEPENSES	3 933 863,64 €	2 946 007,24 €

Les principales dépenses de fonctionnement en 2025 ont été les suivants :

011 Charges à caractère général

- Eau, électricité
- Entretiens de la voirie : élagage, fauchage, débroussaillage, point à temps
- Fourniture des repas
- Prestations informatiques

- Divers petits travaux d'entretiens des bâtiments
- Prestations de ménages et produits d'entretiens
- Assurances multirisques
- Prestations de services : entretien des chemins de randonnées, entretien d'équipement, visites de contrôles sur les bâtiments, maintenances, payes, participations aux portages de repas à domicile, cinéma itinérant...
- Petits équipements
- Fonds documentaire : livres, magazines,
- Frais de télécommunications

Imputations - présentation : chapitre - fonction

Nomenclature	BP	Réalisé total
Dépense	922 171,00	691 261,02
Fonctionnement	922 171,00	691 261,02
Ch. - 011 Charges à caractère général	922 171,00	691 261,02
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	104 770,00	42 686,06
Fon. - 0201 CTG	1 750,00	1 242,10
Fon. - 0202 Garage Montfaucon	615,00	622,14
Fon. - 311 Culture	3 000,00	1 480,00
Fon. - 313 Bibliothèque	23 510,00	18 390,62
Fon. - 321 Espace Murat	38 740,00	31 151,33
Fon. - 331 Ludicausse	34 610,00	22 977,59
Fon. - 410 Maison de santé	162 330,00	116 249,76
Fon. - 412 Sport santé	5 350,00	4 623,93
Fon. - 420 France Service	7 100,00	4 690,09
Fon. - 4221 Crèche	43 470,00	30 327,31
Fon. - 4228 RPE	16 130,00	8 119,92
Fon. - 424 Portage repas	6 700,00	5 208,80
Fon. - 5101 PLUI	34 425,00	992,22
Fon. - 5102 ADS	4 049,00	3 570,73
Fon. - 588 ZAE Atelier relais	25 700,00	20 908,13
Fon. - 633 Tourisme	37 852,00	3 463,60
Fon. - 6331 Sentiers de randonnées	6 880,00	5 587,33
Fon. - 735 Rivière	210,00	208,00
Fon. - 828 TAD	14 000,00	9 878,90
Fon. - 845 Voirie communautaire	350 980,00	358 882,46

Détails des principaux articles du chapitre 11

Dépenses énergétiques (sans carburant du véhicule)

Imputations - présentation : article - fonction

Nomenclature	BP	Réalisé total
Dépense	86 800,00	55 718,46
Art. - 60612 Energie - Electricité	86 800,00	55 718,46
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	2 500,00	1 164,00
Fon. - 313 Bibliothèque	2 000,00	1 163,97
Fon. - 321 Espace Murat	9 000,00	6 289,06
Fon. - 331 Ludicausse	600,00	
Fon. - 410 Maison de santé	68 000,00	43 828,17
Fon. - 420 France Service	1 300,00	1 345,90
Fon. - 4221 Crèche	2 000,00	1 163,98
Fon. - 4228 RPE	800,00	388,00
Fon. - 588 ZAE Atelier relais	400,00	375,38
Fon. - 633 Tourisme	200,00	

Commentaires : on constate une dépense réelle plus faible des dépenses énergétiques, cela est dû uniquement aux diminutions tarifaires, la consommation n'a pas diminué, elle a stagné malgré le fait de l'espace climatisé plus grand à la MSP par exemple.

Dépenses liées à la fourniture des repas à la crèche et l'ALSH

Imputations - présentation : article - fonction

Nomenclature	BP	Réalisé total
Dépense	29 500,00	22 421,52
Art. - 6042 Achats de prestations de services	24 500,00	19 039,86
Fon. - 331 Ludicausse	12 500,00	8 193,44
Fon. - 4221 Crèche	12 000,00	10 846,42
Art. - 60623 Alimentation	5 000,00	3 381,66
Fon. - 331 Ludicausse	1 500,00	921,21
Fon. - 4221 Crèche	3 500,00	2 460,45

Commentaires : les dépenses d'alimentation constituent un poste important pour les services petite enfance et enfance.

Travaux d'entretiens ou de réparation des bâtiments communautaires

Imputations - présentation : article - fonction

<i>Nomenclature</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé total</i>
Dépense	83 619,00	49 756,33
Art. - 615221 Bâtiments publics	83 619,00	49 756,33
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	40 180,00	23 694,75
Fon. - 313 Bibliothèque	600,00	1 573,96
Fon. - 321 Espace Murat	7 735,00	3 476,99
Fon. - 331 Ludicausse	500,00	
Fon. - 410 Maison de santé	30 904,00	21 010,63
Fon. - 420 France Service	300,00	
Fon. - 4221 Crèche	2 600,00	
Fon. - 4228 RPE	800,00	

Frais de maintenance (maintenance : incendie, électrique, ascenseur, alarme, logiciels, informatique...)

Imputations - présentation : article - fonction

<i>Nomenclature</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé total</i>
Dépense	38 376,00	23 813,48
Art. - 6156 Maintenance	38 376,00	23 813,48
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	7 150,00	2 339,43
Fon. - 0201 CTG	100,00	225,93
Fon. - 313 Bibliothèque	3 000,00	2 479,87
Fon. - 321 Espace Murat	1 010,00	581,05
Fon. - 331 Ludicausse	3 600,00	1 026,93
Fon. - 410 Maison de santé	16 766,00	11 651,79
Fon. - 412 Sport santé	400,00	216,55
Fon. - 420 France Service	1 500,00	1 120,82
Fon. - 4221 Crèche	2 000,00	1 396,55
Fon. - 4228 RPE	1 300,00	999,56
Fon. - 5101 PLUI	325,00	204,08
Fon. - 5102 ADS	325,00	324,07
Fon. - 633 Tourisme		761,23
Fon. - 845 Voirie communautaire	900,00	485,62

12 Charges de personnel et frais assimilés

- Charges du personnel et de mise à disposition de personnel : stabilisation des effectifs
- Remplacements indispensables pour certains services en cas d'absence d'agents
- Assurances du personnel

Imputations - présentation : chapitre - fonction

Nomenclature	BP	Réalisé total
Dépense	1 044 646,00	897 710,52
Fonctionnement	1 044 646,00	897 710,52
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 044 646,00	897 710,52
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	220 000,00	162 170,99
Fon. - 0201 CTG	18 000,00	17 961,80
Fon. - 313 Bibliothèque	45 000,00	45 077,06
Fon. - 321 Espace Murat	6 215,00	3 947,05
Fon. - 331 Ludicausse	116 000,00	75 226,40
Fon. - 410 Maison de santé	65 000,00	54 498,66
Fon. - 412 Sport santé	57 514,00	51 809,15
Fon. - 420 France Service	68 000,00	73 736,70
Fon. - 4221 Crèche	298 000,00	280 038,17
Fon. - 4228 RPE	18 000,00	15 091,63
Fon. - 5101 PLUI	12 000,00	9 188,03
Fon. - 5102 ADS	37 500,00	30 918,76
Fon. - 588 ZAE Atelier relais	3 000,00	1 638,19
Fon. - 633 Tourisme	33 000,00	35 310,49
Fon. - 6331 Sentiers de randonnées	2 417,00	1 926,30
Fon. - 845 Voirie communautaire	45 000,00	39 171,14

Commentaires :

Pas de nouveau recrutement en 2025. On constate un faible absentéisme.

Les remplacements ont eu lieu uniquement pour certains postes suivant les nécessités de services ou les durées absences.

Service ALSH : difficulté de recrutement de saisonniers, le service a dû se réorganiser et cela a impliqué des dépenses de personnel moins importantes que prévues.

014 Atténuation de produits

- Reversement sur FNGIR
- Reversement de DGF aux communes

Imputations - présentation : chapitre - fonction - article

Nomenclature	BP	Réalisé total
Dépense	253 915,00	250 222,42
Fonctionnement	253 915,00	250 222,42
Ch. - 014 Atténuations de produits	253 915,00	250 222,42
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	249 915,00	247 015,00
Art. - 7391111 Dgvm tax foncière propriétés nn bâties jeunes agriculteurs	1 200,00	300,00
Art. - 739221 FNGIR	203 762,00	203 762,00
Art. - 7392221 Fonds péréquation ress. com. et intercom.	2 000,00	
Art. - 7492 Reversement aux communes de la part Compensation Part salaire		42 953,00
Art. - 7498 Autres reversements sur dotations et participation	42 953,00	
Fon. - 633 Tourisme	3 000,00	2 671,42
Art. - 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	3 000,00	2 671,42
Fon. - 7212 TEOM	1 000,00	
Art. - 7391118 Autres restitutions dégrèvements sur contributions directes	1 000,00	
Fon. - 7351 Gemapi		536,00
Art. - 7391118 Autres restitutions dégrèvements sur contributions directes		536,00

65 Autres charges de gestion courante

- Contributions aux groupements, syndicats mixte, établissements publics locaux, **dont le reversement de la TEOM**
- Indemnités des élus
- Subventions aux associations
 - **Associations culturelles**
 - Ecole de musique : 8 000 euros
 - La Granja : 3000 euros
 - **Associations sportives**
 - Labastide-Murat Badminton Club : 150 euros
 - La Fortunière Football Club : 150 euros
 - Gym Activ & Co: 150 euros
 - Rugby Canton de Puy l'Evêque :150 euros
 - S3C Spéléo Club : 150 euros
 - Tennis Club de Labastide-Murat : 150 euros
 - Les Petits baz Arts 150 euros
 - CDOS du Lot : 1000 euros
 - **Associations autres ou adhésion**
 - Jeunes Agriculteurs du Lot : 500 euros
 - ADIL : 200 euros
 - Mission locale : 300 euros
 - Fédération des crèches : 450 euros
- Prestations informatiques en nuage

Détails du chapitre 65

Imputations - présentation : chapitre - fonction

<i>Nomenclature</i>	<i>BP</i>	<i>Réalisé total</i>
Dépense	853 305,30	851 871,35
Fonctionnement	853 305,30	851 871,35
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	853 305,30	851 871,35
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	88 397,00	63 940,37
Fon. - 0201 CTG		128,93
Fon. - 311 Culture	21 000,00	21 000,00
Fon. - 313 Bibliothèque	2 000,00	1 154,76
Fon. - 321 Espace Murat	150,00	
Fon. - 331 Ludicausse	1 600,00	723,88
Fon. - 410 Maison de santé	8 700,00	7 907,62
Fon. - 412 Sport santé	2 750,00	2 473,85
Fon. - 420 France Service	1 300,00	847,70
Fon. - 4221 Crèche	1 150,00	641,15
Fon. - 4228 RPE	700,00	355,53
Fon. - 5101 PLUI	1 275,00	1 162,92
Fon. - 5102 ADS	325,00	136,93
Fon. - 571 SDAN		7 477,00
Fon. - 588 ZAE Atelier relais	500,00	
Fon. - 633 Tourisme	5 874,00	25 371,17
Fon. - 7212 TEOM	686 267,00	689 384,00
Fon. - 7351 Gemapi	25 273,71	24 913,27
Fon. - 7352 Hors Gemapi	5 293,59	4 123,34
Fon. - 845 Voirie communautaire	750,00	128,93

66 Charges financières

- Pas de ligne de trésorerie en 2025
- Intérêts d'emprunts, pas de nouveau prêt
- ICNE

67 Charges exceptionnelles

- Sans objet

68 Dotations

- Dotations d'amortissements
- Provisions pour risque de dégât d'orage sur la voirie et sur de la toiture de la maison communautaire et pour l'espace Murat.
-

Budget principal -Section de fonctionnement – Dépenses par services

SERVICES	BP 2025	CFU 2025
Service administratif / divers	1 456 098,88 €	712 781,05 €
CTG	19 750,00 €	19 332,83 €
SDAN	- €	7 477,00 €
Transport à la demande	14 000,00 €	9 878,90 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	152 210,00 €	98 927,87 €
Relais Petite Enfance	34 830,00 €	23 567,08 €
Crèche	342 620,00 €	311 006,63 €
Portage de repas	6 700,00 €	5 208,80 €
Bibliothèque	70 510,00 €	64 622,44 €
Culture	24 000,00 €	22 480,00 €
Entretien de la voirie	421 190,00 €	422 642,53 €
Garage Montfaucon	6 927,00 €	622,14 €
Espace Murat	50 105,00 €	40 098,38 €
Maison de santé	264 375,45 €	205 151,39 €
Sport santé	65 614,00 €	58 906,93 €
France Services	76 400,00 €	79 274,49 €
Tourisme	82 418,01 €	68 834,63 €
Randonnée	9 297,00 €	7 513,63 €
Rivières- Gémapi	30 777,30 €	29 780,61 €
Ordures ménagères	687 267,00 €	689 384,00 €
ZAE Causse'Energie	29 200,00 €	22 546,32 €
Aménagement du territoire ADS	41 874,00 €	34 626,42 €
Aménagement du territoire PLUI	47 700,00 €	11 343,17 €
TOTAL	3 933 863,64 €	2 946 007,24 €

La répartition des charges et recettes entre services se fait au plus juste et pour mettre en évidence le coût réel du service, toutefois cette répartition est à nuancer de nombreuses dépenses et recettes ne peuvent être ventilées et elles sont rattachées au service administration générale/ administratif. Service administratif comprend notamment : la direction, les indemnités des élus, les dotations aux amortissements, des frais généraux, les dépenses en lien les services supports : maintenance du site interne, la maintenance du logiciel de comptabilité, travaux d'entretien de la maison communautaire, les charges financières, les provisions générales, les virements entre sections, les taxes (hors taxe de séjour et GEMAPI) ; les dotations d'Etat; le FCTVA lié à des dépenses de fonctionnement, le résultat reporté.

Commentaires par services :

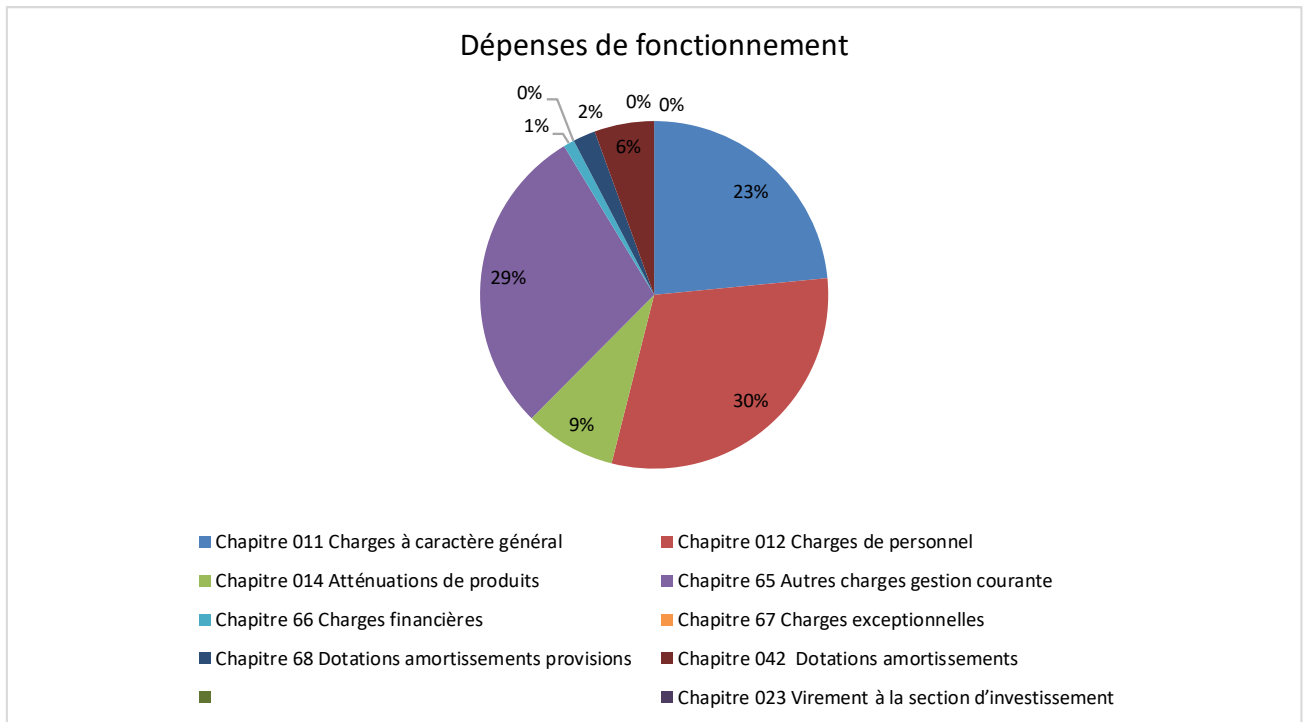
SERVICES	Remarques, précisions
Service administratif /administration générale	Pas de remplacement d'agent Projets non réalisés : bulletin communautaire en, changement de logiciel compta/RH, travaux dans la maison communautaire Location de locaux reporté Augmentation des dépenses informatique
CTG	RAS
SDAN	Création de services en comptabilité précédemment rattaché à l'administration générale
Transport à la demande	Relance du service, Utilisation à chaque pour chaque déplacement, analyse à compléter avec le rapport d'activité
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Recrutement moins important durant l'été faute de candidat, Fréquentation modeste
Relais Petite Enfance	Une importante subvention a été refusée par CAF le projet a donc été abandonné
Crèche	Peu d'absence du personnel, bon remplissage Augmentation des frais de repas
Portage de repas	Maintien du nombre de bénéficiaires, en attente du rapport d'activité pour plus d'éléments d'analyse
Bibliothèque	RAS
Culture	Baisse des interventions de Cinélot
Entretien de la voirie	RAS
Garage Montfaucon	Totalité des loyers réglés, un risque avait été identifié lors du vote du

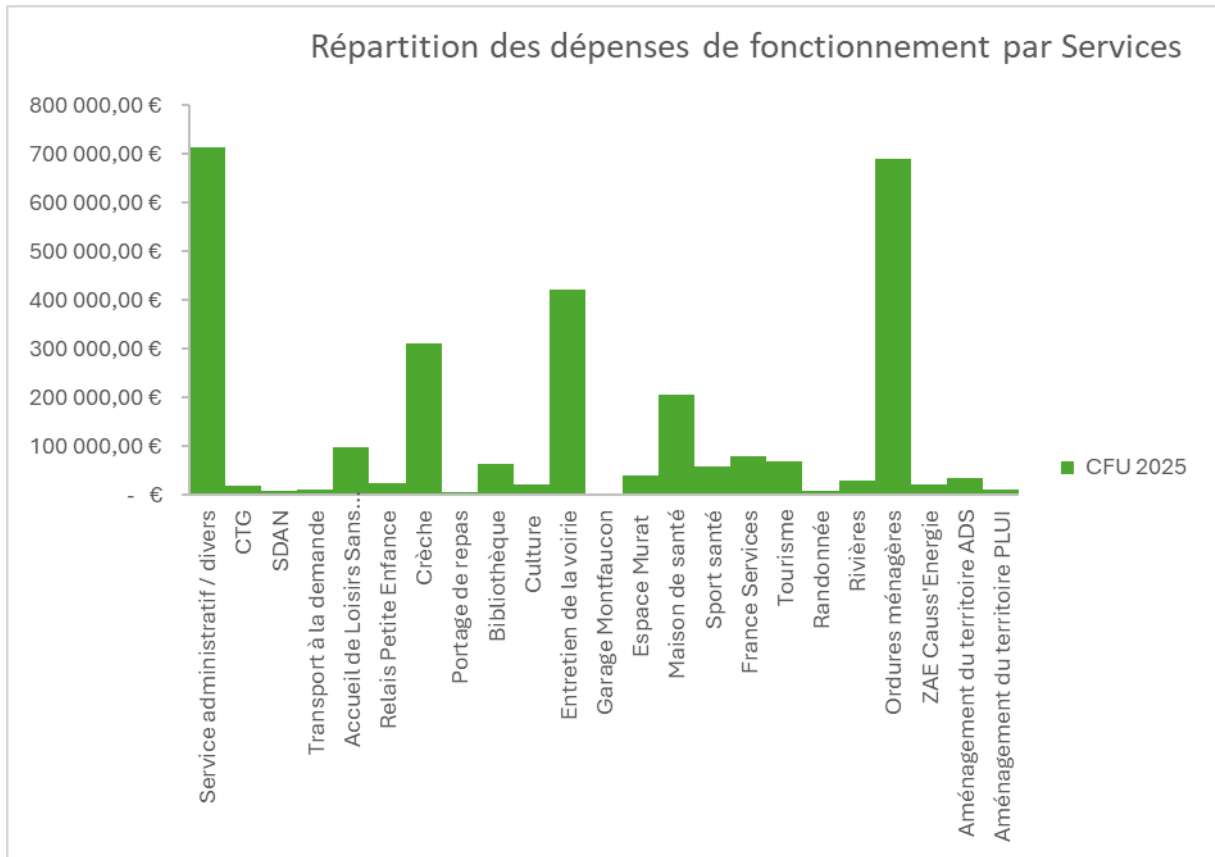
	budget.
Espace Murat	Prévision de consommation énergétique plus faible qu'initialement prévue Entretien des panneaux de basket, remise en marche de l'alarme du bâtiment
Maison de santé	Moins de travaux d'entretien de prévu, pas d'absence du personnel, tarif de l'énergie en baisse mais les consommations restent identiques Utilisation importante des locaux avec l'arrivée d'un deuxième médecin généraliste et son secrétariat Inscription aux budgets de gratuité de loyers faite à certains professionnels
Sport santé	Retard dans le démarrage de la saison faute de personnel Forte fréquentation par les usagers
France Services	Augmentation des charges du personnel, obligation de deux agents en continu
Tourisme	Subvention au budget annexe inférieur Dépenses conformes aux prévisions
Randonnée	RAS
Rivières	Participation aux syndicats GEMAPI, RAS
Ordures ménagères	RAS
ZAE Causse'Energie	Travaux importants réalisés : bordures, installation de barrières, fauchage, remise en service de l'éclairage
Aménagement du territoire ADS	RAS
Aménagement du territoire PLUI	Révision PLUI non lancée

Evolution des dépenses de voirie

VOIRIE	2021	2022	2023	2024	BP 2025	CFU 2025
INVESTISSEMENT	487 109,87 €	449 071,61 €	280 809,06 €	282 048,23 €	412 922,64 €	391 114,59 €
FONCTIONNEMENT	382 779,29 €	339 127,60 €	325 870,23 €	364 623,13 €	421 190,00 €	422 642,53 €
Total	869 889,16 €	788 199,21 €	606 679,29 €	646 671,36 €	834 112,64 €	813 757,12 €

Les dépenses non engagées sont inscrites dans les restes à réaliser 2025 (rénovation de ponts et travaux de voirie)





Budget principal - Section de fonctionnement – Recettes

NATURE	BP 2025	CFU 2025
Chapitre 013 Charge personnel remboursement	2 500,00 €	13 109,96 €
Chapitre 70 Produit des services du domaine	108 180,00 €	161 165,30 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	2 502 622,00 €	2 518 716,94 €
Chapitre 74 Dotations et participations	562 511,57 €	629 877,62 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	158 202,00 €	141 611,54 €
Chapitre 76 Produits financiers	- €	1,42 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	4 856,00 €	1 097,15 €
Chapitre 042 opérations d'ordre	12 000,00 €	9 535,00 €
Chapitre 78 Reprises sur provisions	- €	13 975,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	582 992,07 €	
TOTAL DES RECETTES	3 933 863,64 €	3 489 089,93 €

Les principales recettes de fonctionnement en 2025 ont été les suivants :

013 Charge personnel remboursement

- Remboursement en cas d'arrêt maladie, de congés maternité par l'assurance maladie ou l'assurance statutaire

70 Produit des services du domaine

- Participations des usagers, familles pour les services payants

Imputations - présentation : chapitre - article - fonction

Nomenclature	BP	Réalisé total
Recette	108 180,00	161 165,30
Fonctionnement	108 180,00	161 165,30
Ch. - 70 produits des services, du domaine et ventes divers	108 180,00	161 165,30
Art. - 70631 A caractère sportif	35 380,00	42 238,80
Fon. - 321 Espace Murat		150,00
Fon. - 331 Ludicausse		63,00
Fon. - 412 Sport santé	35 380,00	42 025,80
Art. - 7066 Redevances et droits des services à caractère soci	43 000,00	50 754,08
Fon. - 331 Ludicausse	9 000,00	10 169,00
Fon. - 4221 Crèche	34 000,00	40 585,08
Art. - 708421 Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale		35 310,49
Fon. - 633 Tourisme		35 310,49
Art. - 70845 Mise à dispo personnel communes du GFP	27 500,00	27 064,63
Fon. - 5102 ADS	27 500,00	27 064,63
Art. - 708721 Remb. frais par BA/régie sans ps.morale		3 220,29
Fon. - 633 Tourisme		3 220,29
Art. - 70875 Remboursement frais par les communes membres du GFP	2 000,00	2 037,13
Fon. - 5102 ADS	2 000,00	2 037,13
Art. - 70878 par des tiers	300,00	539,88
Fon. - 410 Maison de santé	300,00	539,88

Commentaires : Participation des familles plus importantes, nombre inscription supérieure aux prévisions pour le sport santé.

73 Impôts et taxes

- Impôts locaux directs
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Taxe de séjour
- Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)
- Fraction de TVA
- Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD)
- Fonds péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Imputations - présentation : chapitre - article

Nomenclature	BP	Réalisé total
Recette	2 502 622,00	2 518 716,94
Fonctionnement	2 502 622,00	2 518 716,94
Ch. - 73 Impôts et taxes	440 000,00	461 084,00
Art. - 732221 Fonds péréquation ress. com. et intercom.	68 000,00	78 101,00
Art. - 7351 Fract* compensatoire TFPB et taxe habitat* résid principales	342 000,00	346 766,00
Art. - 7352 Fraction compensatoire de la CVAE	30 000,00	35 189,00
Art. - 7358 Autres		1 028,00
Ch. - 731 Impositions directes	2 062 622,00	2 057 632,94
Art. - 73111 Impôts directs locaux	1 329 547,00	1 297 455,00
Art. - 73118 Autres contributions directes	8 000,00	11 407,00
Art. - 73133 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	681 267,00	686 234,00
Art. - 73136 Taxe gestion milieux aquatiques et prévention inondations	35 808,00	35 457,00
Art. - 73158 Autres taxes transp. véhic. droits station		23 081,00
Art. - 731721 Taxe de séjour	5 000,00	2 787,12
Art. - 731722 Taxe additionnelle à la taxe de séjour	3 000,00	1 211,82

Commentaires : la taxe de séjour inscrite au CFU 2025 correspond à des versements effectués en retard pour la taxe de séjour prélevée en 2022 et 2023. A partir de 2025, la totalité de la taxe de séjour est collectée et inscrite sur le budget annexe « office de tourisme ». En plus depuis 2025, le reversement des taxes de séjour additionnelles au département ou à la région ne nécessite pas d'écriture budgétaire.

Le législateur a affecté 1/12ième de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT LD), prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services, aux collectivités gestionnaires de voirie communale et une autre fraction de 1/12ième aux départements, Ville de Paris, département de Mayotte, métropole de Lyon, collectivité territoriale de Guyane, collectivité territoriale de Martinique, collectivité de Corse au titre de leur compétence en matière de gestion des routes départementales.

Suite à l'arrêté du 16 décembre 2025, plus de 23 000 euros ont été versées à la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat.

74 Dotations et participations

- Participations, dotations, compensations de l'Etat
- Participations et subventions CAF pour les services enfance et petite enfance
- Participations et subventions MSA pour les services enfance et petite enfance

Imputations - présentation : chapitre - article

Nomenclature	BP	Réalisé total
Recette	562 511,57	629 877,62
Fonctionnement	562 511,57	629 877,62
Ch. - 74 Dotations et participations	562 511,57	629 877,62
Art. - 741124 Dotation d'intercommunalité	215 510,00	215 510,00
Art. - 741126 Dotation de compensation des groupements de commun	45 135,00	45 135,00
Art. - 744 FCTVA	59 208,57	65 226,68
Art. - 74718 Autres	50 900,00	55 000,00
Art. - 7472 Régions	6 300,00	6 911,93
Art. - 7478222 Caisses d'allocations familiales	163 856,00	220 997,01
Art. - 747888 Autres	1 470,00	1 029,00
Art. - 74832 Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	15 610,00	15 551,00
Art. - 74833 Etat-Compens.exonération taxes foncières	4 522,00	4 517,00

Commentaires :

-la dotation de 45 135 euros (article 741126) est une recette obligatoirement et entièrement reversée aux communes suivant un décret,

- l'article 74718 correspond à la subvention France Service,

-la subvention régionale correspond au service de transport à la demande, du fait de la remise en service du service la première année une avance a été versée,

-les 1029 euros (article 747888) correspond à une subvention de la CARSAT pour des animations culturelles.

Les subventions CAF ont été supérieures aux prévisions.

75 Autres produits gestion courante

- Mise à disposition de biens : maison de santé, espace Murat

Imputations - présentation : chapitre - article - fonction

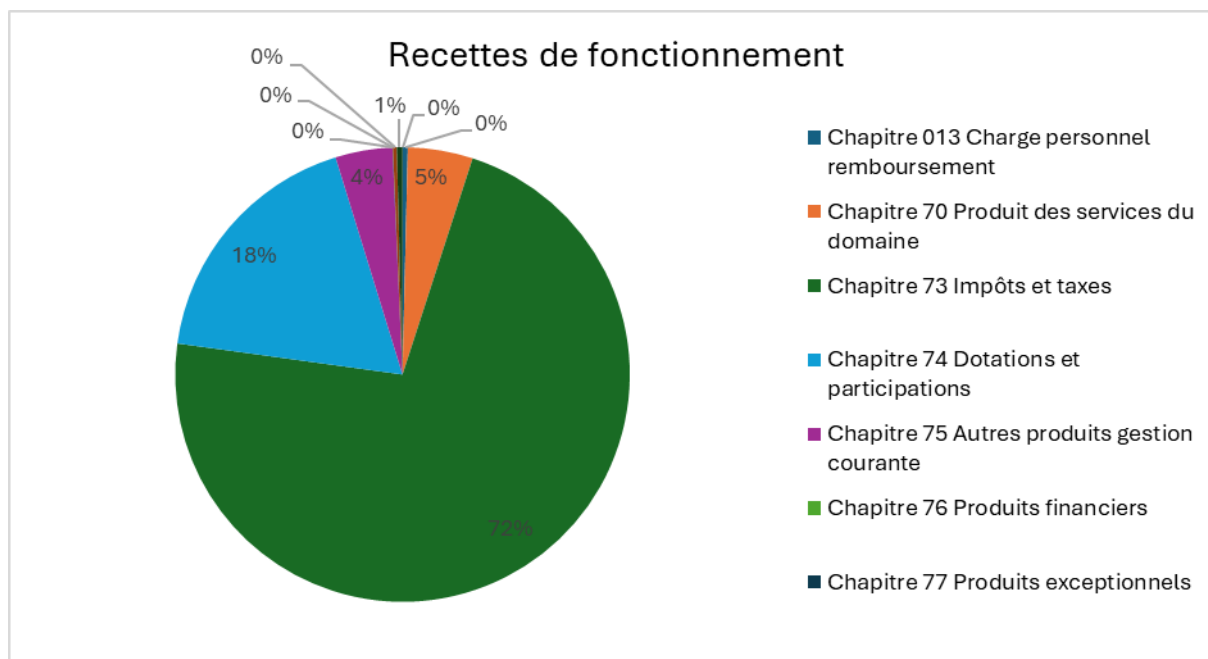
Nomenclature	BP	Réalisé total
Recette	158 202,00	141 611,54
Fonctionnement	158 202,00	141 611,54
Ch. - 75 autres produits de gestion courante	158 202,00	141 611,54
Art. - 752 Revenus des immeubles	12 500,00	12 984,29
Fon. - 0202 Garage Montfaucon	12 500,00	12 724,29
Fon. - 321 Espace Murat		260,00
Art. - 75888 Autres	110 702,00	122 279,23
Fon. - 01 Opérations non ventilables		0,29
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	2,00	300,68
Fon. - 321 Espace Murat	2 000,00	3 590,00
Fon. - 410 Maison de santé	108 700,00	118 388,26
Art. - 758888 Produits exceptionnels divers	35 000,00	6 348,02
Fon. - 410 Maison de santé		2 043,02
Fon. - 633 Tourisme	35 000,00	15,00
Fon. - 845 Voirie communautaire		4 290,00

Commentaires : 35 000 euros sont mentionnés au service tourisme, ils correspondent au remboursement des frais avancés par le budget principal au budget annexe, dans le cadre de l'exécution budgétaire cette recette est comptabilisée au chapitre 70.

Les recettes du service voirie correspondent à un remboursement des assurances suite à un accident de la route à Frayssinet.

042 opérations d'ordre

Résultat de fonctionnement reporté



Budget principal - Section de fonctionnement – Recettes – par services

SERVICES	BP 2025	CFU 2025
Service administratif / divers	1 456 098,88 €	712 781,05 €
CTG	19 750,00 €	19 332,83 €
SDAN	- €	7 477,00 €
Transport à la demande	14 000,00 €	9 878,90 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	152 210,00 €	98 927,87 €
Relais Petite Enfance	34 830,00 €	23 567,08 €
Crèche	342 620,00 €	311 006,63 €
Portage de repas	6 700,00 €	5 208,80 €
Bibliothèque	70 510,00 €	64 622,44 €
Culture	24 000,00 €	22 480,00 €
Entretien de la voirie	421 190,00 €	422 642,53 €
Garage Montfaucon	6 927,00 €	622,14 €
Espace Murat	50 105,00 €	40 098,38 €
Maison de santé	264 375,45 €	205 151,39 €
Sport santé	65 614,00 €	58 906,93 €
France Services	76 400,00 €	79 274,49 €
Tourisme	82 418,01 €	68 834,63 €
Randonnée	9 297,00 €	7 513,63 €
Rivières	30 777,30 €	29 780,61 €
Ordures ménagères	687 267,00 €	689 384,00 €
ZAE Causs'Energie	29 200,00 €	22 546,32 €
Aménagement du territoire ADS	41 874,00 €	34 626,42 €
Aménagement du territoire PLUI	47 700,00 €	11 343,17 €
TOTAL	3 933 863,64 €	2 946 007,24 €

L'ensemble de la fiscalité, des dotations sont inscrites au service administration générale.

Commentaires des recettes par services

NATURE	Remarques, précisions
Administration générale	Abattements fiscaux de fin d'année importants ; augmentation des taux de fiscalité mais baisse des recettes TF et TH Versement nouveau de TEIL LD FPIC baisse moins importante Dotations RAS
CTG	Subvention CAF
SDAN	Sans objet
Transport à la demande	Avance régionale suite à la relance du service
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Participations des familles supérieures
Relais Petite Enfance	Subvention CAF plus importante
Crèche	Subvention CAF plus importante
Portage de repas	Sans objet
Bibliothèque	Assurances du personnel
Culture	Sans objet
Entretien de la voirie	FCTVA
Garage Montfaucon	Loyers entièrement perçus
Espace Murat	Plus de locations payantes
Maison de santé	Nombre de locataires en hausse : nouveau médecin, fin de gratuité
Sport santé	Participations des usagers plus importantes, cours complets
France Services	Subvention exceptionnelle en cours d'année
Tourisme	Remboursement du budget annexe
Randonnée	Sans objet
Environnement - GEMAPI / hors gemapi	Taxe Gémapi
Ordures ménagères	Taxe
ZAE Causs'Energie	FCTVA
Aménagement du territoire ADS	Participation des communes
Aménagement du territoire PLUI	Sans objet

Ressources et charges d'investissement

Les opérations non affectées comprennent notamment, le solde d'exécution reporté, le remboursement du capital emprunté, les dotations aux amortissements et aux subventions, les avances pour les marchés, la participation aux projets d'investissement du PNR, les dépenses imprévues, l'emprunt, le virement entre section, l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Budget principal-Section d'investissement -- dépenses

OPERATION	BP 2025	CFU 2025
Opérations non affectées ONA	656 414,72 €	217 727,29 €
Opération 11 Relais petite enfance	10 000,00 €	- €
Opération 19 Crèche	26 471,45 €	3 071,44 €
Opération 21 Programme touristique	1 656,00 €	1 656,00 €
Opération 24 Bibliothèque	- €	- €
Opération 26 Haut – débit- SDAN	13 542,00 €	13 542,00 €
Opération 27 ALSH	25 000,00 €	- €
Opération 28 Environnement	- €	- €
Opération 31 Complexe sportif	4 544,40 €	4 679,40 €
Opération 34 Urbanisme	78 676,82 €	18 511,29 €
Opération 36 Acquisitions diverses	3 000,00 €	- €
Opération 39 Maison Communautaire	3 500,00 €	- €
Opération 41 Maison de santé	101 527,08 €	21 123,75 €
Opération 45 France Services	5 000,00 €	- €
Opération 48 ZAE	- €	- €
Opération 51 Rivières- GEMAPI	15 607,25 €	15 401,25 €
Opération 62 Voirie 2024	81 407,93 €	1 423,86 €
Opération 63 Sport santé	4 042,95 €	3 947,01 €
Opération 65 Voirie 2025	412 922,64 €	389 690,73 €
Opération 66 Voirie	- €	- €
TOTAL	1 443 313,24 €	690 774,02 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2025	CFU 2025
001 Solde d'exécution reporté	432 614,72 €	- €
Chapitre 204	44 149,25 €	43 943,25 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	66 532,82 €	20 167,29 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	671 716,45 €	405 043,90 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	19 500,00 €	18 892,29 €
O40 Opérations d'ordre	12 000,00 €	9 535,00 €
O41 Opérations patrimoniales	19 500,00 €	18 892,29 €
1641 Emprunts	174 300,00 €	174 300,00 €
261 Titres de participation	3 000,00 €	- €
TOTAL	1 443 313,24 €	690 774,02 €

Les **principales** dépenses d'investissement en 2025 ont été les suivants :

Chapitre 204

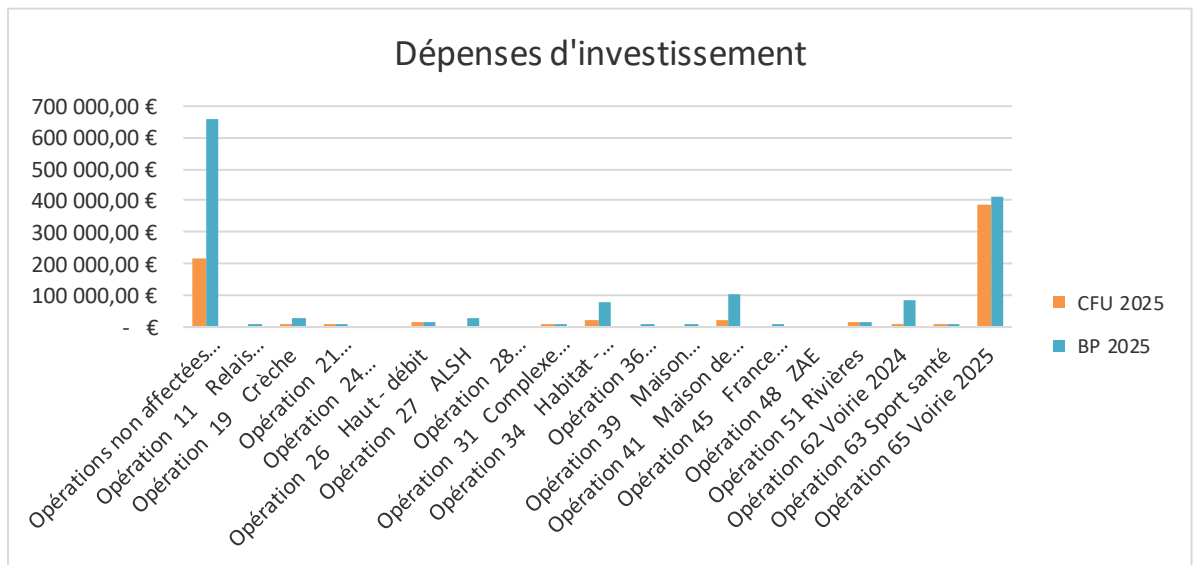
- Participation à des investissements des syndicats en charge de la compétence GEMAPI, PNR, Lot Numérique

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

- Etudes révisions PLUI

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

- Travaux de voirie
- Travaux pour la maison de santé
- Acquisition de mobiliers et matériels



Section d'investissement-Budget principal- recettes

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2025	CFU 2025
Opérations non affectées ONA	1 300 843,65 €	742 101,73 €
Opération 11 Relais petite enfance	4 000,00 €	- €
Opération 19 Multi- accueil	12 000,00 €	4 492,61 €
Opération 27 ALSH	14 400,00 €	- €
Opération 31 Complexe sportif	6 500,00 € €	1 135,00 €
Opération 41 Maison de santé	- €	107 069,71 €
	1 337 743,65 €	854 799,05 €

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2025	CFU 2025
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	561 458,05 €	- €
Chapitre 040 Opération d'ordre	167 563,00 €	163 548,89 €
Chapitre 041 Opération d'ordre	19 500,00 €	18 892,29 €
Chapitre 10 FCTVA – 1068	552 322,60 €	559 660,55 €
Chapitre 13 subventions	36 900,00 €	112 697,32 €
TOTAL	1 337 743,65 €	854 799,05 €

Les principales recettes sont :

- L'excédent de fonctionnement
- Le FCTVA
- **Solde d'une subvention LEADER- Extension de la MSP 2021**
- Solde d'une subvention d'Etat – DETR- travaux au sein de la MSP- SSIAD

Commentaires des opérations d'investissements

OPERATION	Remarques, précisions	INVESTISSEMENT RECETTES	Remarques, précisions
Opérations non affectées ONA Administration Générale	Report 2024 Participation à l'abattoir non réalisée Avances des marchés voiries / RAS Subvention au PNR Emprunt	Opérations non affectées Administration Générale	Equilibre budgétaire, FCTVA, dotations aux amortissements Avances des marchés voiries / RAS
Opération 11 Relais petite enfance	Projet d'acquisition, pour les locaux de Montfaucon	Opération 11 Relais petite enfance	Subvention CAF non demandée CAF- investissement non réalisé nouveau RPE à Montfaucon
Opération 19 Crèche	Projet d'acquisition, pour les locaux de Montfaucon	Opération 19 Multi-accueil	Subvention CAF non demandé - investissement non réalisé nouvelle crèche à Montfaucon
Opération 21 Programme touristique	RAS- RAR 2024	Opération 21 Programme touristique	Sans objet
Opération 24 Bibliothèque	Sans objet	Opération 24 Bibliothèque	Sans objet
Opération 26 Haut - débit	RAS- Participation au SDAN	Opération 26 Haut - débit	Sans objet
Opération 27 ALSH	Minibus- RAR 2025- Budget d'acquisition supérieur	Opération 27 ALSH	Acquisition d'un minibus - Subvention CAF - investissement non réalisé inscriptions au titre des RAR 2025,
Opération 28 Environnement	SIL non réalisé	Opération 28 Environnement	SIL non réalisé
Opération 31 Complexe sportif	Acquisition de tables et des poteaux de badminton	Opération 31 Complexe sportif	Participation club badminton
Opération 34 Urbanisme	PLUI RAR 2024	Opération 34 Habitat - Outils AE	Participations communales et des entreprises pour la modernisation de la SIL - non réalisée
Opération 36 Acquisitions diverses	RAS- non utilisé, remplacement informatique	Opération 36 Acquisitions diverses	Sans objet
Opération 39 Maison Communautaire	RAS – non utilisé	Opération 39 Maison Communautaire	Sans objet

Opération 41 Maison de santé	Photovoltaïque non réalisé et estimation financière et technique bien inférieures, Moins investissement	Opération 41 Maison de santé	Subvention LEADER de plus 96 000 euros, pour le projet d'extension de la MSP et solde de la subvention DETR pour les travaux du SSIAD réalisés en 2024- inscription au titre des RAR
Opération 45 France Services	Equipement des nouveaux locaux crédit agricole- report du projet en 2026	Opération 45 France Services	Sans objet
Opération 48 ZAE	Sans objet	Opération 48 ZAE	Sans objet
Opération 51 Rivières- GEMAPI	Actions des syndicats	Opération 51 Rivières	Sans objet
Opération 62 Voirie 2024	Ponts RAR 2024	Opération 62 Voirie 2024	Sans objet
Opération 63 Sport santé	Petits équipements RAS	Opération 63 Sport santé	RAS
Opération 65 Voirie 2025	RAR 2025	Opération 64 Voirie 2025	RAS

Restes à Réaliser

Recettes d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification	Recette inscrite au budget
024	Vente de terrain	Commune de Sabadel-Lauzès	Acte vente du 18/12/2025	4 856.00€
1318	Subvention Minibus	CAF CAF du Lot	Notification décision du 21/11/2025	16 660.00€

TOTAL : **21 456.00 euros**

Etat des restes à réaliser – Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créancier	Justification	Dépense engagée
21828	Acquisition du minibus	SA Grand garage du Boulevard	Devis 31160588 du 01/12/2025	30 450.24€
21351	Travaux MSP – Dentiste	DS 46 électricité	Devis 2025000157 , 2025000158	624.00€
21351	Travaux MSP – Dentiste	Sarl Oliveira Antonio	Devis 3342	6 225.44€
21351	Travaux MSP – Dentiste	SOP menuiserie	Devis 1275	191.76€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 10102024N L-V2	40 719.60€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 2110204NL-V1	19 567.56€
21751	Voirie modernisation voirie	- Eiffage route	BC1-24	19 526.93€
202	PLUi 2024	Relief urbanisme	2024M1, 2024RA2, 2024RA1	26 100.00€

TOTAL : **143 405.53€**

PROVISIONS POUR RISQUES

PAR SERVICES											
VOIRIE				ADMINISTRATION				ESPACE MURAT			
Année	Provision	Reprise	Total	Provision	Reprise	Total	Provision	Reprise	Total		
2023	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €								
2024	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €					
2025	24 460,00 €	13 975,00 €	10 485,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €		
	89 460,00 €		75 485,00 €			60 000,00 €			5 000,00 €		

Détail des reprises Voirie en
2025

Lauzès

St Sauveur

Labastide Murat

Cras

Ratios

	2021	2022	2023	2024	2025	SEUILS NATIONAUX	
Taux de CAF brute	11,74 %	17,82 %	24,07 %	24,34 %	23,93 %	Mini 10%	Part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.CAF brute/produits réels avec une cible de 15 %
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	41,33	19,51	94,12	111,68	153,07	30 jours	
RATIO DE RIGIDITÉ des charges structurelles HORS PROJETS	58,54 %	56,71 %	54,21 %	52,62 %	51,50 %	Max 55%	minimum entre 25 et 30 jours (charges de personnel + contributions obligatoires + charges d'intérêt)/produits de fonctionnement réels
CAC coefficient d'autofinancement courant	0,92	0,87	0,82	0,81	0,82	Max 1	(charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital)/ produits réels de fonctionnement.
CDD capacité de désendettement	6,24	4,03	2,83	2,42	2,12	Max 9	Encours dettes/CAF brute
CAF NETTE	199 086	359 516	530 744	570 306	591 889		

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	698.23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	873.16
3	Dépenses d'équipement brut / population	122.47
4	Encours de dette / population (2)(3)	407.53
5	DGF / population	65.41
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	32.26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	84.9752 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	20.03 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	20.03 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	46.6723 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	3.106347

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1564 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Niveau d'endettement de la collectivité

ANNEE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE TOTALE
2020	77 210,22	24 396,99	101 607,21
2021	93 020,78	23 857,26	116 878,04
2022	134 346,57	25 809,39	160 155,96
2023	162 171,13	31 831,16	194 002,29
2024	174 300,00	33 639,17	207 939,17
2025	174 300,00	30 431,78	204 731,78
2026	174 300,00	27 224,38	201 524,38
2027	174 300,00	24 016,99	198 316,99
2028	174 300,00	20 809,61	195 109,61
2029	174 300,00	17 602,22	191 902,22
2030	174 300,00	14 394,82	188 694,82
2031	122 112,50	11 538,99	133 651,49
2032	78 050,00	9 858,17	87 908,17
2033	78 050,00	8 530,78	86 580,78
2034	78 050,00	7 203,38	85 253,38
2035	78 050,00	5 875,99	83 925,99
2036	78 050,00	4 548,61	82 598,61
2037	78 050,00	3 221,22	81 271,22
2038	78 050,00	1 893,82	79 943,82
2039	49 025,00	638,27	49 663,27
2040	20 000,00	244,76	20 244,76
2041	15 000,00	66,76	15 066,76

1 798 287,50

1 986 388,05

INVESTISSEMENTS 2021 (400 000 € SUR 10 ANS)

Emprunt 41 investissement 2021 mise à disposition des fonds 20/07/2021
 Crédit agricole
 durée 10 ans
 montant 400 000,00€
 Taux 0,50%

ANNEE	EN CAPITAL	EN INTERETS	ANNUITE TOTALE
2021	10 000,00	510,87	10 510,87
2022	40 000,00	1 875,00	41 875,00
2023	40 000,00	1 675,00	41 675,00
2024	40 000,00	1 475,00	41 475,00
2025	40 000,00	1 275,00	41 275,00
2026	40 000,00	1 075,00	41 075,00
2027	40 000,00	875,00	40 875,00
2028	40 000,00	675,00	40 675,00
2029	40 000,00	475,00	40 475,00
2030	40 000,00	275,00	40 275,00
2031	30 000,00	75,00	30 075,00
	400 000,00	10 260,87	

EXTENSION MAISON DE SANTE (400 000 € sur 20 ANS)

Emprunt 42 investissement 2021 mise à disposition des fonds 29/07/2021
 Crédit agricole
 durée 20 ans
 montant 400 000,00€
 Taux 0,89%

ANNEE	EN CAPITAL	EN INTERETS	ANNUITE TOTALE
2021	5 000,00	909,35	5 909,35
2022	20 000,00	3 448,76	23 448,76
2023	20 000,00	3 270,76	23 270,76
2024	20 000,00	3 092,76	23 092,76
2025	20 000,00	2 914,76	22 914,76
2026	20 000,00	2 736,76	22 736,76
2027	20 000,00	2 558,76	22 558,76
2028	20 000,00	2 380,76	22 380,76
2029	20 000,00	2 202,76	22 202,76
2030	20 000,00	2 024,76	22 024,76
2031	20 000,00	1 846,76	21 846,76
2032	20 000,00	1 668,76	21 668,76
2033	20 000,00	1 490,76	21 490,76
2034	20 000,00	1 312,76	21 312,76
2035	20 000,00	1 134,76	21 134,76
2036	20 000,00	956,76	20 956,76
2037	20 000,00	778,76	20 778,76
2038	20 000,00	600,76	20 600,76
2039	20 000,00	422,76	20 422,76
2040	20 000,00	244,76	20 244,76
2041	15 000,00	66,76	15 066,76
	400 000,00	36 064,55	

INVESTISSEMENTS 2022 (300 000 € SUR 8 ANS à 2,5%)

Emprunt 43 investissement 2022 mise à disposition des fonds 20/12/2022
 Crédit Mutuel
 durée 8 ans
 montant 300 000,00€
 Taux 2,50%

ANNEE	EN CAPITAL	EN INTERETS	ANNUITE TOTALE
2023	37 500,00	6 711,80	44 211,80
2024	37 500,00	6 210,94	43 710,94
2025	37 500,00	5 273,44	42 773,44
2026	37 500,00	4 335,94	41 835,94
2027	37 500,00	3 398,44	40 898,44
2028	37 500,00	2 460,94	39 960,94
2029	37 500,00	1 523,44	39 023,44
2030	37 500,00	585,94	38 085,94
	300 000,00	30 500,88	

INVESTISSEMENTS 2023 (150 000 € SUR 8 ANS à 3,96%)

Emprunt 44 investissement 2023 mise à disposition des fonds 30/06/2023
 la Banque postale repris par Caisse Française de Financement Local
 durée 8 ans
 montant 150 000,00€
 Taux 3,96%

année	échéance	capital	intérêts	total annuité
		2023	4 687,50	1 501,50
2024		18 750,00	5475,94	24225,94
2025		18 750,00	4 733,44	23 483,44
2026		18 750,00	3 990,94	22 740,94
2027		18 750,00	3 248,44	21 998,44
2028		18 750,00	2 505,94	21 255,94
2029		18 750,00	1 763,44	20 513,44
2030		18 750,00	1 020,94	19 770,94
2031		14 062,50	278,44	14 340,94
		150 000,00	24 519,02	174 519,02

Niveau des taux d'imposition

Taxes	Taux d'imposition 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit fiscal attendu 2025	Taux d'imposition 2025
TFB Taxe foncière bâtie additionnelle	11.09	4 714 000	535 982	11.37
TFNB Taxe foncière non bâtie additionnelle	105.25	163 000	175 844	107.88
TH Taxe d'habitation additionnelle	9.45	2 535 000	245 642	9.69
CFE Additionnelle- hors zone	18.98	1 913 000	372 079	19.45
CFE de zone	0	0	0	30.00
TOTAUX			1 329 547	

Variation 2024/2025 : +2.5 % hausse de 32 561 euros du produit fiscal soit 8.23 euros par habitant.

Taxe	Bases prévisionnelles de 2025	Produit attendu	Taux
TEOM	4 983 665	681 267	13.67

Taxe de séjour

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée (hors taxes additionnelles)
Palaces	2 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,82 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,59 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme	0,41 €

1 étoile, meublés de tourisme 1étoile, villages de vacances 1,2 et 3, chambres d’hôtes, auberges collectives.	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout terrain d’hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,41 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

Taux de **2,5 %** applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement et non référencé dans le tableau ci-dessus.

Loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à **0 €**.

Taxe GEMAPI

Les dispositions de l’article 1530 bis du code général des impôts permettant à la CC d’instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) afin de financer l’exercice de ladite compétence. Le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d’un plafond fixé à 40 € par habitant et qu’il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d’investissement résultant de l’exercice de la compétence Gemapi. Au regard des dépenses Gemapi inscrites au budget 2025, le produit de la taxe Gemapi 2025 à 26 873 euros.

Effectifs de la collectivité au 31 décembre 2025

Au 31/12/2025 : 22 agents dont 2 temporaires.

Nombre de poste occupé : 23 dont 1 temporaire + 6 postes saisonnier à pourvoir.

14 titulaires et 8 non titulaires.

19,29 ETP

Charges du personnel en 2025 : 897 711 euros

Evolution en ETP: pas de nouveau recrutement en 2025

Organigramme anonyme

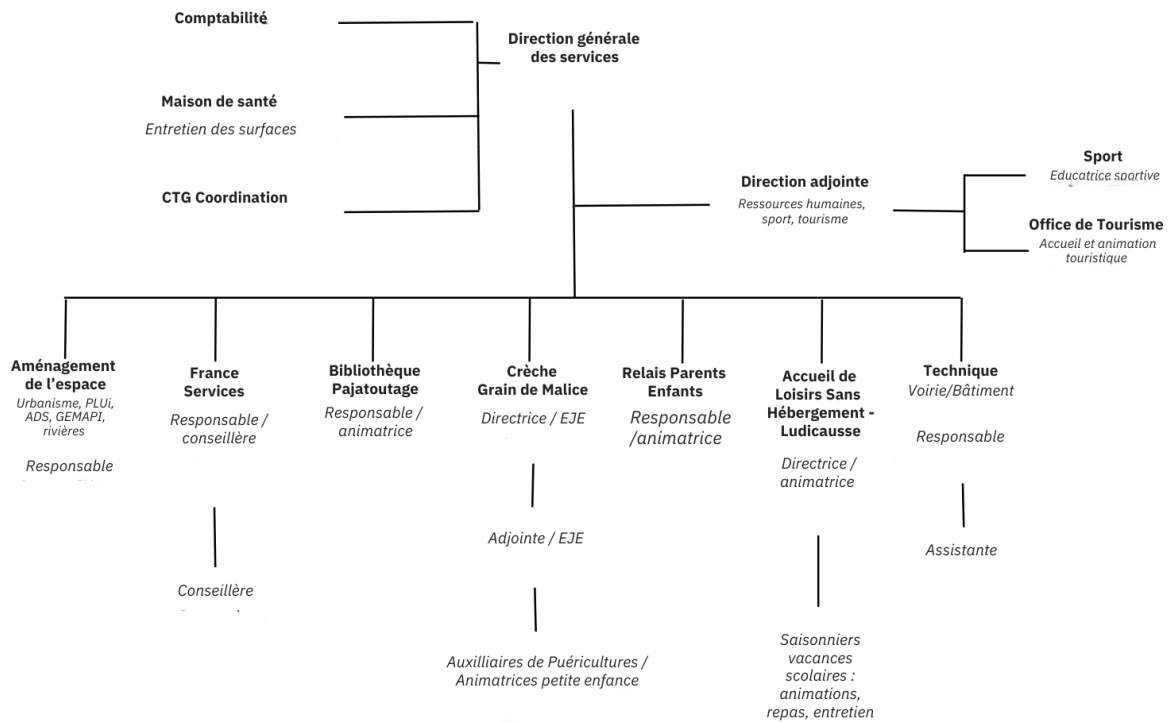


Tableau récapitulatif des postes existants – certains postes ne sont pas pourvus.

Poste	Temps de travail	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)
Attaché ou Attaché Principal Cat A	35h00	DGS / Maison de santé/ Finance/Economique
Rédacteur Territorial Cat B	30h00	Aménagement de l'espace
Adjoint Administratif ou Principal de 2 ^{ème} Classe ou de 1 ^{ère} Classe Cat C ou Rédacteur Territorial Cat B	35h00	Chargé d'accueil et d'animation touristique en Office de tourisme

Assistant de Conservation ou Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe ou Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe Cat B	35h00	Responsable Bibliothèque/Culture
Educateur Territorial de Jeunes Enfants Cat A	13h45	Responsable RPE
Educateur Principal Territorial de Jeunes Enfants Cat A	35h00	Direction Crèche
Technicien ou Technicien Principal de 2ème Classe ou Technicien Principal de 1ère Classe Cat B	35h00 <i>à compter du 01/07/2025</i>	Responsable Technique Bâtiment/Voirie
Animateur Cat B	35h00	Direction ALSH
Educateur des APS ou Educateur principal des APS de 2ème classe ou Educateur principal des APS de 1ère classe Cat B	13h00 annualisées	Educateur sportif/maître-nageur
Rédacteur ou Rédacteur Principal de 2ème Classe ou Rédacteur Principal de 1ère Classe Cat B	35h00 <i>à compter du 01/07/2025</i>	DGA R-H/Sport/Tourisme
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe Cat C	35h00	Responsable France Services
Adjoint Administratif Cat C	35h00	Assistant comptabilité/voirie
	30h00	Animateur France Services

Auxiliaire de Puéricultrice de Classe Normale Cat B	35h00	Auxiliaire de Puéricultrice
	21h15	Direction Adjointe Crèche, EJE

Auxiliaire de Puéricultrice de Classe Normale Cat B	35h00	Auxiliaire de Puéricultrice
	21h15	Auxiliaire de Puéricultrice
	1h00	Auxiliaire de Puéricultrice

Adjoint Technique Cat C	25h30	Entretien des surfaces MSP
	15h00	Assistant technique voirie
	11h00 annualisées	Repas/entretien des surfaces ALSH
	35h00	Repas/entretien des surfaces Animateur/ Crèche
Adjoint Territorial d'Animation principal de 2ème classe Cat C	33h00	Educateur sportif
Adjoint Territorial d'Animation Cat C		
	27h00	Animateur petite enfance / Crèche
	35h00	Animateur/Repas/entretien des surfaces Crèche

Contrat de projet rédacteur territorial / 1 an renouvelable jusque 6 ans soit jusqu'au 30/11/2028	17h30	Coordination CTG
Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH
Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH
Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH

Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH
Adjoint Technique - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	25h00	Service des repas/entretien des surfaces – ALSH
Adjoint Technique - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	25h00	Service des repas/entretien des surfaces - ALSH
Stagiaire enseignement supérieur et autre de l'enseignement - convention de stage tripartite	35h00 sur 6 mois max/an	
Animateur stagiaire BAFA - contrat d'engagement éducatif	48h00 pendant 80 jours max/an	Animateur stagiaire BAFA

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 046-244600573-20260424-2026D55-DE

OL_SIMU

C DE C DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT - COMMUNAUTE DE COMMUNES (M57) CA 2025 Simulation par défaut

23/01/2026

Etat des RAR

1 / 1

Code	Libellé	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
INVESTISSEMENT					-158 028,75	-27 820,43		19 256,00	-121 889,53
DEPENSES					177 284,75	27 820,43			143 405,53
Op. 27	ALSH - JEUNESSE				31 000,00				30 450,24
Ch. 21	Immobilisations corporelles				31 000,00				30 450,24
Art. 21828	Autres matériels de transport				31 000,00				30 450,24
Op. 34	AMENAGEMENT DE L'ESPACE				64 876,82	18 511,29			26 100,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles				64 876,82	18 511,29			26 100,00
Art. 202	Frais réalisation documents urbanisme				64 876,82	18 511,29			26 100,00
Op. 41	MAISON DE SANTE					7 885,28			7 041,20
Ch. 21	Immobilisations corporelles					7 885,28			7 041,20
Art. 21351	Bâtiments publics					7 885,28			7 041,20
Op. 62	Voirie 2024				81 407,93	1 423,86			79 814,09
Ch. 21	Immobilisations corporelles				81 407,93	1 423,86			79 814,09
Art. 21751	Réseaux de voirie				81 407,93	1 423,86			79 814,09
RECETTES					19 256,00			19 256,00	21 516,00
Op. OPFI	Opération financière				4 856,00			4 856,00	4 856,00
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations				4 856,00			4 856,00	4 856,00
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations				4 856,00			4 856,00	4 856,00
Op. 27	ALSH - JEUNESSE				14 400,00			14 400,00	16 660,00
Ch. 13	subventions d'investissement				14 400,00			14 400,00	16 660,00
Art. 1318	Autres				14 400,00			14 400,00	16 660,00


 L'Inspection Départementale
 des Finances et d'Associations
 du Lot (IDF)
 Service de Gestion Comptable
 1 rue des Camélias
 46000 SOUSCOGN
 05 65 41 02 44




Annexe 6 – A joindre au compte administratif et au budget primitif

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le
 ID : 046-244600573-20260424-2026D55-DE

Nom de la collectivité : **Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat**

CFU de l'année : **2025**

Budget principal: **Budget principal**

Etat des restes à réaliser – Recettes d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification (1)	Recette inscrite au budget
024	Vente de terrain	Commune de Sabadel-Lauzès	Acte vente du 18/12/2025	4 856.00€
1318	Subvention CAF Minibus	CAF du Lot	Notification décision du 21/11/2025	16 660.00€

(1) La justification doit être : pour une subvention, la date de l'arrêté attributif, pour un emprunt, la date du contrat signé avec l'organisme prêteur ou de la lettre de réservation de crédits. Nota : ces justifications peuvent consister, en ce qui concerne les recettes, en tout acte ou pièce permettant d'apprécier leur caractère certain : contrat de prêt, décision de réservation de crédits de l'établissement prêteur, contrat, convention avec des tiers ou d'autres collectivités, décisions d'attribution de subventions, délibération, etc., et pour les dépenses, dans les actes qui concrétisent l'engagement juridique de la collectivité : contrats, conventions, marchés, délibérations (CE, req. n° 160257, 16 mars 2001, Commune de Rennes-les-Bains).

Arrêté le présent état à la somme de : **21 516.00 euros**

Fait à Coeur de Causse, le 23 janvier 2026

Cachet de la collectivité
 Signature de l'ordonnateur :



Etat des restes à réaliser – Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créancier	Justification (1)	Dépense engagée
21828	Acquisition du minibus	SA Grand garage du Boulevard	Devis 31160588 du 01/12/2025	30 450.24€
21351	Travaux MSP – Dentiste	DS 46 électricité	Devis 2025000157, 2025000158	624.00€
21351	Travaux MSP – Dentiste	Sarl Oliveira Antonio	Devis 3342	6 225.44€
21351	Travaux MSP – Dentiste	SOP menuiserie	Devis 1275	191.76€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 10102024NL-V2	40 719.60€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 2110204NL-V1	19 567.56€
21751	Voirie - modernisation voirie	Eiffage route	BCI-24	19 526.93€
202	PLUi 2024	Relief urbanisme	2024M1, 2024RA2, 2024RA1	26 100.00€

Arrêté le présent état à la somme de : **143 405.53€**

Fait à Cœur de Causse, le 23 janvier 2026

Cachet de la collectivité
 Signature de l'ordonnateur :



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

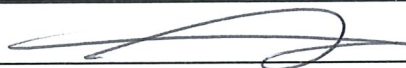
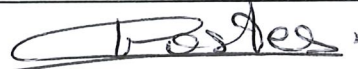
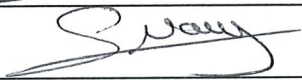
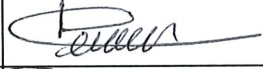
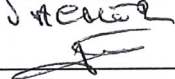


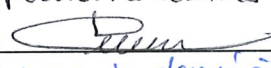


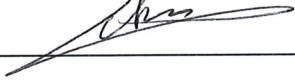

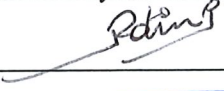

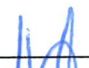


Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 046-244600573-20260424-2026D55-DE

**SIGNATURE DES MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT PRESENTS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 AVRIL 2026 A SENIERGUES A 19H**

CFU 2025 BP

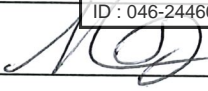
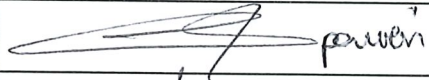




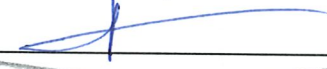

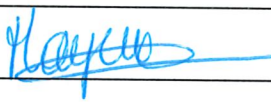
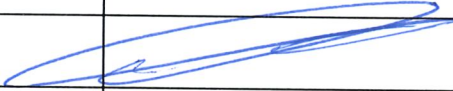

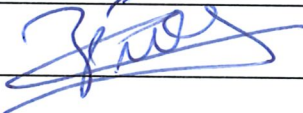


COMMUNE	NOM / PRENOM	SIGNATURE
BLARS	DEBAISIEUX Nicolas (Titulaire)	
	JOYEUX Christian (Suppléant)	
CANIAC-DU-CAUSSE	COSTES Bernard (Titulaire)	
	NOURY Stéphanie (Titulaire)	
	SABRAZAT Jean-Pierre (Titulaire)	
CŒUR DE CAUSSE	COURDES René (Titulaire)	
	GARCIA Pyrène (Titulaire)	<i>Pouvoir de Jean-Pierre</i> 
	LAUR Ugo (Titulaire)	
	VACHER Jean-Pierre (Titulaire)	
	PINQUIE Jean-Paul (Titulaire)	<i>Pouvoir de Courdes René</i> 
	LOUBIERE Catherine (Titulaire)	<i>Pouvoir de Ugo LAUR</i> 
	RAMOS Danièle (Titulaire)	
CRAS	BONHOMME Michel (Titulaire)	
	DELMOULY Jean-Pierre (Suppléant)	
FRAYSSINET	SAINT MARTIN Claude (Titulaire)	
	ROTINI Philippe (Titulaire)	
GINOUILLAC	CROUZET Alain (Titulaire)	
	BESNARD Olivier (Suppléant)	
LAUZES	CASAGRANDE Véronique (Titulaire)	
	CESSÉS Gérard (Suppléant)	
LENTILLAC DU CAUSSE	POUJADE Aurélie (Titulaire)	
	ROUQUIE Christian (Suppléant)	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 046-244600573-20260424-2026D55-DE

LUNEGARDE	ISSALY Marc (Titulaire)	
	MEYNEN Sylvie (Suppléante)	
LES PECHS DU VERS	MARTY Alain (Titulaire)	
	CHABROUX Roseline (Titulaire)	
MONTFAUCON	VACOSSIN Lionel (Titulaire)	
	PAPIN Patrick (Titulaire)	
	LAVERDET Michel (Titulaire)	
	VACOSSIN Amélie (Titulaire)	
NADILLAC	SARFATI Sophie (Titulaire)	
	PERIE Simone (Suppléante)	
ORNIAC	MAYEUX Laury (Titulaire)	
	DEFOIS Bertrand (Suppléante)	
SABADEL-LAUZES	CARRIERES Lionel (Titulaire)	
	AUGIER Guy (Suppléant)	
SENAILLAC-LAUZES	BENAC Christophe (Titulaire)	
	LANGLES Serge (Suppléant)	
SENIERGUES	THEBAUD Michel (Titulaire)	
	MESPOULET Michel (Suppléant)	
SOULOMES	PONS Christian (Titulaire)	
	GANDNER Claudia (Suppléante)	

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D56

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sènièrgues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Budget principal : Affectation du résultat 2025

Le Conseil de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-432 614,72 €		164 025,03 €	143 405,53 € 21 516,00 €	- 121 889,53 €	- 390 479,22 €
FONCTIONNEMENT	582 992,07 €		543 082,69 €			1126 074,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1126 074,76 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	390 479,22 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	735 595,54 €
Total affecté au c/ 1068 :	390 479,22 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2026 A REPENDRE (LIGNE 001)

- 268 589,69 €

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 et publication le 4 mai 2026
 La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
 Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
 Michel THEBAUD

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D57

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sènièrgues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Vote des taux des taxes directes 2026

Madame la Présidente procède à la lecture des bases d'imposition des taxes directes locales de la Communauté de Communes et propose d'augmenter les taux en 2026 :

Une simulation de cette évolution est annexée à la délibération.

Taxes	Taux d'imposition 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux d'imposition 2026	Produit fiscal attendu 2026
TFB Taxe foncière bâtie additionnelle	11.37	4 809 000	11.54	554 959
TFNB Taxe foncière non bâtie additionnelle	107.88	142 500	109.50	156 038
TH Taxe d'habitation additionnelle	9.69	2 366 000	9.84	232 814
CFE Additionnelle- hors zone	19.45	1 952 000	19.74	385 325
CFE de zone	30		30	
TOTAUX				1 329 136

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les taux des taxes locales directes tels que présentés ci-dessus pour l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 30 avril 2026
La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Michel THEBAUD

EPCI : 138 CAUSSE DE LABASTIDE MURAT
 DEPARTEMENT : 46
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GOURDON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publiée le 30/04/2026
 ID : 046-244600573-20260424-2026D57-DE



	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
CFE bâtie additionnelle	4 734 480	11,37		4 809 000	546 783	11,54	554 959
CFE non bâtie additionnelle	141 562	107,88		142 500	153 729	109,50	156 038
CFE additionnelle	2 400 454	9,69		2 366 000	229 265	9,84	232 814
CFE additionnelle	1 913 320	19,45		1 952 000	379 664	19,76	385 325
CFE unique ou de zone	0	30,00		0	0	30	
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total de la fiscalité additionnelle					1 309 441		1 329 136
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxes additionnelles			
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle		1 309 441	
CFE additionnelle			
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne			
CFE unique ou de zone			
CFE éolienne			
		>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

	TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
	383 837	0	0	0	17 795	0	- 203 762	197 870

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	1329 136	+	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II) (col. 11)	197 870	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026 (col. 12)	1527 006
--	----------	---	--	---------	---	---	----------

À CAHORS
 Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 SYLVIE SIRE

À Causse de Gourdon
 Le 24 avril 2026



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



ÉPICI :
DEPARTEMENT :
TRÉSORERIE OU SGC :
SGC DE GOURDON

138 CAUSSE DE LABASTIDE MURAT
46
SGC DE GOURDON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAUX
FDL
2026

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	0
Taxe foncière non bâtie :	0
Taxe d'habitation :	0
Dotations pour recentrage TH rés. secondaires :	0
Dotations pour perte de THLV :	0
Dotations pour recentrage TH rés. secondaires :	0
Mayotte :	0
Cotisation foncière des entreprises :	0
Exonérations en zone d'aménagement. du territoire :	8 453
Base minimum :	4 679
Localux industriels :	0
Autres allocations :	0

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	0
Par le conseil communautaire :	0
Par la loi :	272 157
Taxe foncière non bâtie :	0
Par le conseil communautaire :	0
Par la loi (terres agricoles) :	59 269
Par la loi (autres) :	0
Cotisation foncière des entreprises :	0
Par le conseil communautaire :	7 542
Par la loi :	134 777
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
Résidences secondaires et assimilées :	2 366 000
Logements vacants soumis à la THLV :	0
Correction des bases THRS :	-52 307
Correction des bases THLV :	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

Éoliennes et hydroliennes :	0
Centrales électriques :	0
Centrales photovoltaïques :	0
Centrales hydrauliques :	0
Transformateurs électriques :	0
Stations radioélectriques :	0
Installations gazières et autres :	0
5. RÉFORMES FISCALES	
TVA compensant la TH :	348 516
TVA compensant la CVAE :	35 321
DTCE (Métropole de Lyon) :	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
Moyenne nationale :	8,89
Taux maximum :	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDERÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

- Taux maximum :
- a. De droit commun
 - b. Dérogatoire
 - c. Avec rattrapage
 - d. Avec capitalisation
 - e. Avec majoration spéciale
- Taux moyens pondérés :
- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
 - b. En cas de changement de périmètre

29,78	>>>
30,00	>>>
29,78	>>>
>>>	>>>
16,49	>>>
>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

1,007879	>>>
0,992703	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national
- b. Taux plafond de 2026

26,95
53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyens des taxes foncières de 2025 :
- a. au niveau national
- b. au niveau de l'EPICI
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

CFE unique/de zone	CFE éolienne
	37,28
	33,37
	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

- Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :
 - a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 - b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés
- Taux moyens de référence au niveau national :

39,79
51,19

Simulation des taux des impôts directs locaux du 25/03/2026

Collectivité :	V138 CC CAUSSE LABASTIDE-MURAT	Année :	2026
----------------	--------------------------------	---------	------

Taxes	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	11.37	4 809 000	546 783
TFNB	107.88	142 500	153 729
TH	9.69	2 366 000	229 265
CFE	19.45	1 952 000	379 664
		TOTAL	1 309 441

Produit Fiscal attendu		
Produit Fiscal attendu	Variation proposée en %	Variation proposée en produit
1 329 083	1.50	

Variation proportionnelle		Variation différenciée				
Coef. de variation proportionnelle		Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produit mathématique	Variation de produit fiscal
	1.015000					
TFB	11.54			11.54	554 959	8 176
TFNB	109.50			109.50	156 038	2 309
TH	9.84			9.84	232 814	3 549
CFE	19.74			19.74	385 325	5 661
				TOTAL	1 329 136	19 695

Cette structure de taux est correcte

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D58

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sènièrgues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Vote du taux de la TEOM 2026

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire un taux de TEOM de 13,67 % en 2026, ce taux est identique à celui de 2025.

Taxe	Bases prévisionnelles de 2026	Produit attendu	Taux
TEOM	5 089 634	695 753 €	13.67

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le taux de TEOM à 13.67% pour l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

après dépôt en Préfecture

et publication le 30 avril 2026

La Présidente

Le secrétaire de séance

La Présidente

Sophie SARFATI

Michel THEBAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 046-244600573-20260424-2026D58-DE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

DIRECTION 460
ANNEE 2026
PAGE : 2
1259 TEOM - P

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 138 CAUSSE DE LABASTIDE MURAT
POUR LE SYNDICAT : 127 SYNDICAT MIXTE PAYS DE GOURDON

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 5 006 662

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 089 634

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
02 ZONES RURALES	5 089 634	13.67	695 753

A CAHORS, le 05 mars 2026

A *Cœur de Courac*, le 24 avril 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,

Le Président,

SYLVIE SIRE



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 138 CAUSSE DE LABASTIDE MURAT

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
02 ZONES RURALES	031 BIARS	P	171 925
	054 CANIAC-DU-CAUSSE	P	324 092
	079 CRAS	P	116 293
	113 FRAYSSINET	P	422 548
	121 GINOUILLAC	P	160 823
	138 COEUR DE CAUSSE	P	484 024
	162 LAUZES	P	201 203
	167 LENTILLAC-DU-CAUSSE	P	144 394
	181 LUNEGARDE	P	100 272
	204 MONTFAUCON	P	666 056
	210 NADILLAC	P	66 354
	212 ORNIAC	P	107 856
	245 SABADEL-LAUZES	P	138 309
	252 LES PECHS DU VERS	P	474 318
	303 SENAILLAC-LAUZES	P	221 642
304 SENIERGUES	P	162 152	
310 SOULOMES	P	127 373	

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D59

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sériergues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Vote du produit de la taxe Gemapi 2026

Vu, les statuts de la CCCLM, notamment l'exercice de la compétence Gemapi depuis le 1^{er} janvier 2018,

Vu, la délibération n°2019/D41 en date du 06 août 2019 instaurant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter de 2020,

Considérant, que notre territoire est partagé entre 4 bassins versants, d'où l'adhésion de la communauté de communes à 4 syndicats différents au titre de la GEMAPI,

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant à la CC d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) afin de financer l'exercice de ladite compétence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il rappelle que le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant et qu'il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gemapi.

Au regard des dépenses Gemapi inscrites au budget 2026, Madame la Présidente propose d'arrêter le produit de la **taxe Gemapi 2026 à 41 869 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 41 869 € au titre de l'année 2026,
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 30 avril 2026
La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Michel THEBAUD

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D60

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sériergues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Budget principal : Budget primitif 2026

Après la présentation faite par Michel THEBAUD Vice- président en charge des finances, Madame la Présidente procède à la lecture chapitre par chapitre du budget primitif 2026 et de la note brève et synthétique annexée à la délibération.

- <u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 4 172 153.06 €	Recettes : 4 172 153.06 €
- <u>Section d'investissement</u>	Dépenses : 1 325 758.86 €	Recettes : 1 325 758.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 4 mai 2026
La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Michel THEBAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte financier unique (article L. 2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte et territoire

- Population totale regroupée 3 915
- Densité moyenne 11 hab/km²

Créée en 2002, la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, qui était composée initialement de 14 communes, en compte aujourd'hui 17, dont deux communes nouvelles.

- Une Communauté de communes initiale à 14 communes : Beaumat, Blars, Caniac-du-Causse, Fontanes-du-Causse, Frayssinet-le-Gourdonnais, Ginouillac, Labastide-Murat, Lunegarde, Montfaucon, Saint-Sauveur-la-Vallée, Sénaillac-Lauzès, Sèniergues, Soulomès, Vaillac
- Une extension de la CCCLM à 8 nouvelles communes au 1er janvier 2014, suite à la dissolution de la CC Lot-Célé : Cras, Lauzès, Lentillac-du-Causse, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers
- Constitution de 2 communes nouvelles au 1er janvier 2016 : Cœur de Causse (Beaumat, Fontanes du Causse, Labastide-Murat, Saint-Sauveur-la-Vallée, Vaillac) et Les Pechs du Vers (Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers)

Régime fiscal : Fiscalité additionnelle

Adhésions à des groupements/ syndicats mixte :

- SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- SM des bassins versants du Céou et de la Germaine
- SM Lot Numérique
- SYMICTOM du Pays de Gourdon
- SM Célé Lot-médian
- PETR Grand Quercy
- SM de la Dordogne moyenne et de la Cère aval
- SM du bassin du Lot

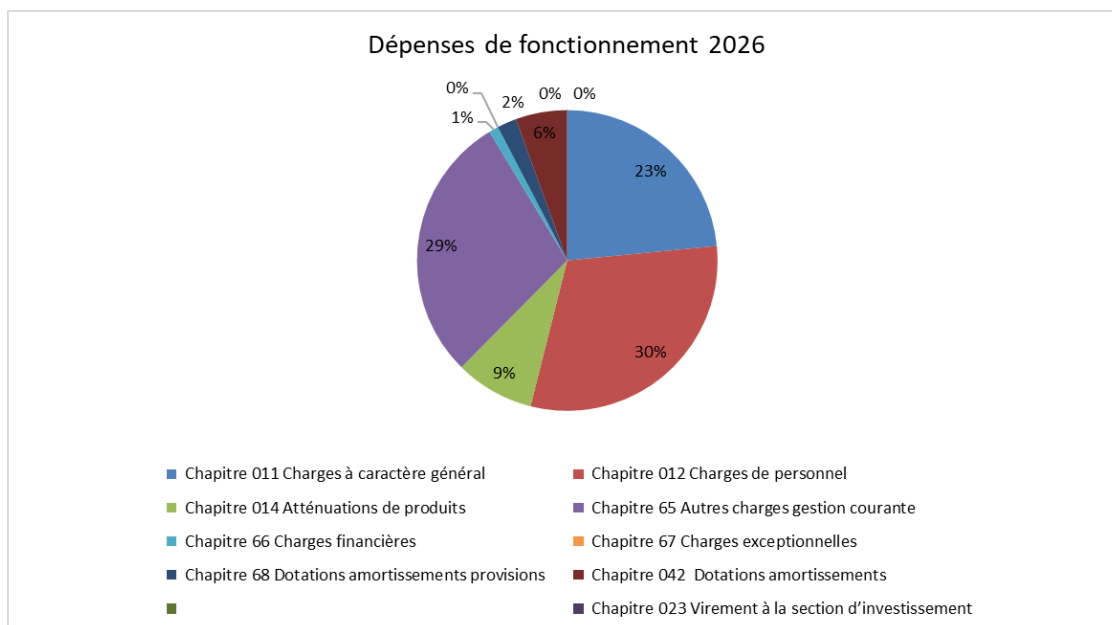
Principaux projets 2026 :

- Fonctionnements des services à la population, aux familles, aux usagers, aux touristes
- Renforcement du programme d'entretien et de modernisation de la voirie
- Installation dans la nouvelle crèche à Montfaucon
- Installation dans les nouveaux locaux du RPE à Montfaucon
- Acquisition de mobilier pour le centre loisirs
- Déménagement de France Services dans le centre bourg de Labastide-Murat
- Gestion des bâtiments communautaires
- Révision du PLUI
- Mise à jour des supports de promotions des sentiers de randonnées
- Mise à jour de la signalétique locale
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison de santé

Ressources et charges de fonctionnement 2026

Budget principal -Section de fonctionnement – Dépenses

CHAPITRES	BP2025	CFU2025	BP2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	922421,00€	691261,02€	978623,68€
Chapitre 012 Charges de personnel	1044646,00€	897710,52€	1095550,00€
Chapitre 014 Atténuations de produits	253915,00€	250222,42€	249255,00€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	853305,30€	851871,35€	891227,28€
Chapitre 66 Charges financières	36765,19€	29915,09€	31703,46€
Chapitre 67 Charges exceptionnelles			
Chapitre 68 Dotations amortissements provisions	94040,10€	61477,95€	78530,00€
Chapitre 042 Dotations amortissements	167563,00€	163548,89€	143763,00€
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	561458,05€		703500,64€
TOTALDESDEPENSES	3934113,64€	2946007,24€	4172153,06€



Les **principales** dépenses de fonctionnement en 2026 ont été les suivants :

011 Charges à caractère général

- Eau, électricité
- Entretien de la voirie : élagage, fauchage, débroussaillage, point à temps
- Fourniture des repas
- Prestations informatiques
- Divers petits travaux d'entretien des bâtiments
- Prestations de ménages et produits d'entretien
- Assurances multirisques
- Prestations de services : entretien des chemins de randonnées, entretien d'équipement, visites de contrôles sur les bâtiments, maintenances, payes, participations aux portages de repas à domicile, cinéma itinérant...
- Petits équipements
- Fonds documentaire : livres, magazines,
- Frais de télécommunications

Détails des charges à caractère par services

<i>Nomenclature</i>	BP
Dépense	978 879,58
Fonctionnement	978 879,58
Ch. - 011 Charges à caractère général	978 879,58
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	114 706,58
Fon. - 0201 CTG	1 700,00
Fon. - 311 Action culturelle	2 600,00
Fon. - 313 Bibliothèque	18 300,00
Fon. - 321 Espace Murat	35 135,00
Fon. - 331 ALSH	32 435,00
Fon. - 410 Maison de santé	124 210,00
Fon. - 412 Sport santé	5 580,00
Fon. - 420 France service	25 725,00
Fon. - 4221 Crèche	48 460,00
Fon. - 4228 RPE	11 660,00
Fon. - 424 Portage repas	6 000,00
Fon. - 5101 PLUI	13 470,00
Fon. - 5102 ADS	4 126,00
Fon. - 588 ZAE / Atelier relais	14 080,00
Fon. - 6331 Sentiers de randonnées	15 910,00
Fon. - 6332 Office tourisme	1 735,00
Fon. - 7352 Hors Gemapi	250,00
Fon. - 828 TAD	12 000,00
Fon. - 845 Voirie communautaire	490 797,00

Travaux d'entretiens des bâtiments

Nomenclature	BP
Dépense	42 851,00
Fonctionnement	42 851,00
Ch. - 011 Charges à caractère général	42 851,00
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	6 000,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	6 000,00
Fon. - 313 Bibliothèque	500,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	500,00
Fon. - 321 Espace Murat	5 550,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	5 550,00
Fon. - 410 Maison de santé	24 501,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	24 501,00
Fon. - 420 France service	3 500,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	3 500,00
Fon. - 4221 Crèche	2 000,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	2 000,00
Fon. - 4228 RPE	800,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	800,00

Détails frais de maintenance

Nomenclature	BP
Dépense	30 885,00
Fonctionnement	30 885,00
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	7 050,00
Art. - 6156 Maintenance	7 050,00
Fon. - 0201 CTG	300,00
Art. - 6156 Maintenance	300,00
Fon. - 313 Bibliothèque	3 000,00
Art. - 6156 Maintenance	3 000,00
Fon. - 321 Espace Murat	810,00
Art. - 6156 Maintenance	810,00
Fon. - 331 ALSH	1 200,00
Art. - 6156 Maintenance	1 200,00
Fon. - 410 Maison de santé	12 060,00
Art. - 6156 Maintenance	12 060,00
Fon. - 412 Sport santé	500,00
Art. - 6156 Maintenance	500,00
Fon. - 420 France service	2 000,00
Art. - 6156 Maintenance	2 000,00
Fon. - 4221 Crèche	1 500,00
Art. - 6156 Maintenance	1 500,00
Fon. - 4228 RPE	1 100,00
Art. - 6156 Maintenance	1 100,00
Fon. - 5101 PLUI	350,00
Art. - 6156 Maintenance	350,00
Fon. - 5102 ADS	415,00
Art. - 6156 Maintenance	415,00
Fon. - 845 Voirie communautaire	600,00
Art. - 6156 Maintenance	600,00

Détails frais de repas- alimentation

<i>Nomenclature</i>	<i>BP</i>
Dépense	24 400,00
Fonctionnement	24 400,00
Ch. - 011 Charges à caractère général	24 400,00
Fon. - 331 ALSH	10 400,00
Art. - 6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	10 400,00
Fon. - 4221 Crèche	14 000,00
Art. - 6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	14 000,00

12 Charges de personnel et frais assimilés

- Charges du personnel et de mise à disposition de personnel : remplacement d'agents plus important que les années précédentes
- Remplacements indispensables pour certains services en cas d'absence d'agents
- Assurances du personnel
- En 2026 des remplacements sont déjà connus au moment de la préparation budgétaire,
- Recrutement : 1.5 Equivalents Temps Plein à la crèche

Détails des charges de personnel par services

<i>Nomenclature</i>	<i>BP</i>
Dépense	1 095 550,00
Fonctionnement	1 095 550,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 095 550,00
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	228 350,00
Fon. - 0201 CTG	20 800,00
Fon. - 313 Bibliothèque	49 490,00
Fon. - 321 Espace Murat	4 920,00
Fon. - 331 ALSH	95 610,00
Fon. - 410 Maison de santé	82 970,00
Fon. - 412 Sport santé	60 950,00
Fon. - 420 France service	78 180,00
Fon. - 4221 Crèche	312 630,00
Fon. - 4228 RPE	17 635,00
Fon. - 5101 PLUI	12 310,00
Fon. - 5102 ADS	41 635,00
Fon. - 588 ZAE / Atelier relais	2 080,00
Fon. - 6331 Sentiers de randonnées	2 565,00
Fon. - 6332 Office tourisme	42 690,00
Fon. - 845 Voirie communautaire	42 735,00

Imputations - présentation - fonction - chapitre

Nomenclature	Budget N-1	Réalisé N-1	BP
Dépense	1 044 646,00	897 710,52	1 095 550,00
Fonctionnement			
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	220 000,00	162 170,99	228 350,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	220 000,00	162 170,99	228 350,00
Fon. - 0201 CTG	18 000,00	17 961,80	20 800,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00	17 961,80	20 800,00
Fon. - 313 Bibliothèque	45 000,00	45 077,06	49 490,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00	45 077,06	49 490,00
Fon. - 321 Espace Murat	6 215,00	3 947,05	4 920,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	6 215,00	3 947,05	4 920,00
Fon. - 331 ALSH	116 000,00	75 226,40	95 610,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	116 000,00	75 226,40	95 610,00
Fon. - 410 Maison de santé	65 000,00	54 498,66	82 970,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00	54 498,66	82 970,00
Fon. - 412 Sport santé	57 514,00	51 809,15	60 950,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	57 514,00	51 809,15	60 950,00
Fon. - 420 France service	68 000,00	73 736,70	78 180,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	68 000,00	73 736,70	78 180,00
Fon. - 4221 Crèche	298 000,00	280 038,17	312 630,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	298 000,00	280 038,17	312 630,00
Fon. - 4228 RPE	18 000,00	15 091,63	17 635,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00	15 091,63	17 635,00
Fon. - 5101 PLUIJ	12 000,00	9 188,03	12 310,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00	9 188,03	12 310,00
Fon. - 5102 ADS	37 500,00	30 918,76	41 635,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	37 500,00	30 918,76	41 635,00
Fon. - 588 ZAE / Atelier relais	3 000,00	1 638,19	2 080,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00	1 638,19	2 080,00
Fon. - 633 Développement touristique	33 000,00	35 310,49	
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	33 000,00	35 310,49	
Fon. - 6331 Sentiers de randonnées	2 417,00	1 926,30	2 565,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 417,00	1 926,30	2 565,00
Fon. - 6332 Office tourisme			42 690,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés			42 690,00
Fon. - 845 Voirie communautaire	45 000,00	39 171,14	42 735,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00	39 171,14	42 735,00

014 Atténuation de produits

- Reversement sur FNGIR
- Reversement de DGF aux communes

65 Autres charges de gestion courante

- Contributions aux groupements, syndicats mixte, établissements publics locaux, **dont le reversement de la TEOM**
- Indemnités des élus
- Subventions aux associations
 - **Associations culturelles**
 - Ecole de musique : 8 000 euros
 - La Granja : 3000 euros
 - **Associations sportives**
 - 150 euros par association proposant des activités sportives pour les jeunes
 - CDOS du Lot : 1000 euros
 - **Associations autres ou adhésion**
 - ADIL : 200 euros
 - Mission locale : 300 euros
 - Fédération des crèches : 450 euros

- Prestations informatiques en nuage

66 Charges financières

- Prévision d'une ligne de trésorerie en 2026, en particulier en raison de l'absence de FCTVA cette année

- Intérêts d'emprunts, pas de nouveau prêt prévu
- ICNE

67 Charges exceptionnelles

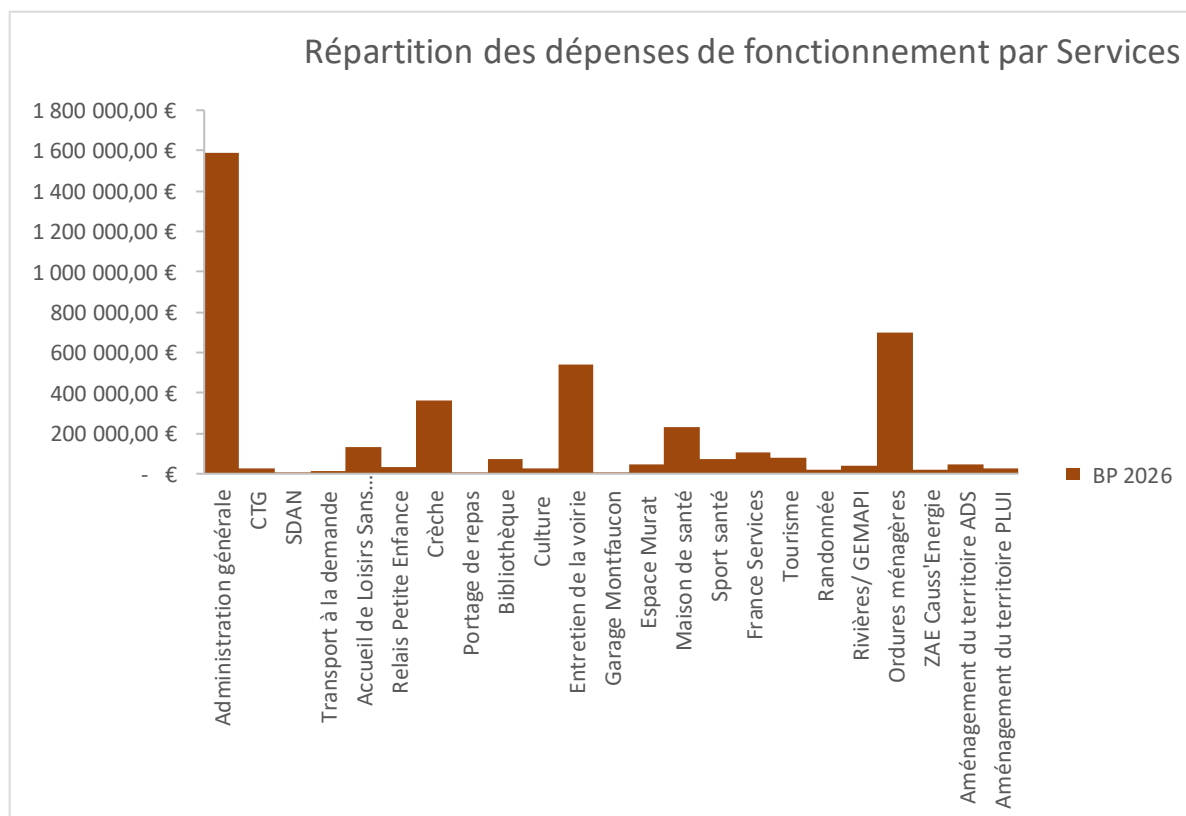
- Sans objet

68 Dotations

- Dotations d'amortissements
- Provisions pour risque de dégât d'orage sur la voirie et d'autres risques

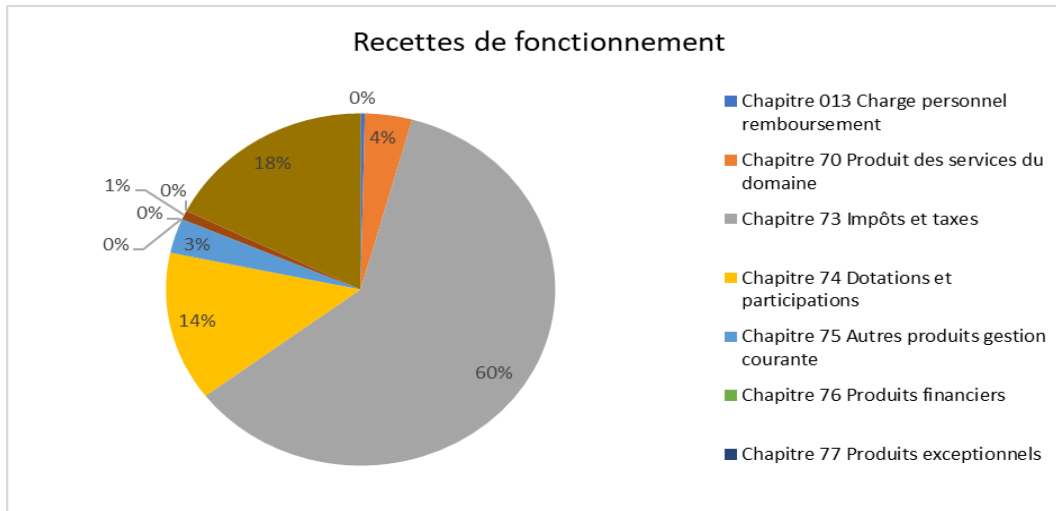
Budget principal -Section de fonctionnement – Dépenses par services

SERVICES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Administration générale	1 456 348,88 €	712 781,05 €	1 592 569,51 €
CTG	19 750,00 €	19 332,83 €	22 730,00 €
SDAN	- €	7 477,00 €	7 840,00 €
Transport à la demande	14 000,00 €	9 878,90 €	12 000,00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	152 210,00 €	98 927,87 €	129 445,00 €
Relais Petite Enfance	34 830,00 €	23 567,08 €	30 095,00 €
Crèche	342 620,00 €	311 006,63 €	362 090,00 €
Portage de repas	6 700,00 €	5 208,80 €	6 000,00 €
Bibliothèque	70 510,00 €	64 622,44 €	69 190,00 €
Culture	24 000,00 €	22 480,00 €	23 600,00 €
Entretien de la voirie	421 190,00 €	422 642,53 €	543 297,00 €
Garage Montfaucon	6 927,00 €	622,14 €	620,00 €
Espace Murat	50 105,00 €	40 098,38 €	45 055,00 €
Maison de santé	264 375,45 €	205 151,39 €	232 359,27 €
Sport santé	65 614,00 €	58 906,93 €	69 330,00 €
France Services	76 400,00 €	79 274,49 €	105 255,00 €
Tourisme	82 418,01 €	68 834,63 €	76 055,00 €
Randonnée	9 297,00 €	7 513,63 €	18 475,00 €
GEMAPI	30 777,30 €	29 780,61 €	35 982,28 €
Ordures ménagères	687 267,00 €	689 384,00 €	700 753,00 €
ZAE Causs'Energie	29 200,00 €	22 546,32 €	16 160,00 €
Aménagement du territoire ADS	41 874,00 €	34 626,42 €	46 086,00 €
Aménagement du territoire PLUI	47 700,00 €	11 343,17 €	27 166,00 €
TOTAL	3 934 113,64 €	2 946 007,24 €	4 172 153,06 €



Budget principal - Section de fonctionnement – Recettes

CHAPITRES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Chapitre 013 Remboursement charges de personnel	2 500,00 €	13 109,96 €	14 900,00 €
Chapitre 70 Produit des services du domaine	108 180,00 €	161 165,30 €	163 391,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	2 502 622,00 €	2 518 716,94 €	2 520 594,52 €
Chapitre 74 Dotations et participations	562 511,57 €	629 877,62 €	569 917,00 €
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	158 452,00 €	141 611,54 €	132 755,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	- €	1,42 €	- €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	4 856,00 €	1 097,15 €	- €
Chapitre 042 opérations d'ordre	12 000,00 €	9 535,00 €	35 000,00 €
Chapitre 78 Reprises sur provisions	- €	13 975,00 €	- €
002 Résultat de fonctionnement reporté	582 992,07 €		735 595,54 €
TOTAL DES RECETTES	3 934 113,64 €	3 489 089,93 €	4 172 153,06 €



Les **principales** recettes de fonctionnement en 2026 ont été les suivants :

013 Charge personnel - remboursement

- Remboursement en cas d'arrêt maladie, de congés maternité par l'assurance maladie ou l'assurance statutaire

70 Produit des services du domaine

- Participations des usagers, des familles pour les services payants

73 Impôts et taxes

- Impôts locaux directs
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)
- Fonds péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

74 Dotations et participations

- Participations et subventions CAF pour les services enfance et petite enfance
- Participations et subventions MSA pour les services enfance et petite enfance
- Subvention France Services
- Subvention Régionale pour le transport à la demande

75 Autres produits gestion courante

- Mise à disposition de biens : maison de santé, espace Murat

042 opérations d'ordre

Résultat de fonctionnement reporté

Budget principal - Section de fonctionnement – Recettes – par services

L'ensemble de la fiscalité, des dotations sont inscrites au service administration générale.

RECETTES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Administration générale	2 660 834,37 €	2 085 161,63 €	2 836 890,54 €
CTG	12 000,00 €	13 727,20 €	13 000,00 €
SDAN	- €	- €	- €
Transport à la demande	6 300,00 €	6 911,93 €	3 600,00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	17 000,00 €	22 491,74 €	19 000,00 €
Relais Petite Enfance	16 856,00 €	21 235,91 €	20 170,00 €
Crèche	161 000,00 €	214 910,65 €	237 425,00 €
Portage de repas	- €	- €	- €
Bibliothèque	4 870,00 €	10 029,47 €	- €
Culture	- €	- €	- €
Entretien de la voirie	53 608,27 €	78 332,48 €	- €
Garage Montfaucon	12 500,00 €	12 724,29 €	12 755,00 €
Espace Murat	2 000,00 €	4 592,87 €	2 000,00 €
Maison de santé	110 500,00 €	124 104,34 €	121 566,00 €
Sport santé	35 380,00 €	42 025,80 €	38 000,00 €
France Services	50 000,00 €	59 101,98 €	53 000,00 €
Tourisme	43 000,00 €	42 570,88 €	44 425,00 €
Randonnée	- €	- €	- €
GEMAPI	36 248,00 €	35 833,00 €	41 868,52 €
Ordures ménagères	681 267,00 €	686 234,00 €	695 753,00 €
ZAE Causse'Energie	1 000,00 €	- €	- €
Aménagement du territoire ADS	29 500,00 €	29 101,76 €	31 200,00 €
Aménagement du territoire PLUI	- €	- €	1 500,00 €
TOTAL	3 933 863,64 €	3 489 089,93 €	4 172 153,06 €

Ressources et charges d'investissement

Les opérations non affectées comprennent notamment, le solde d'exécution reporté, le remboursement du capital emprunté, les dotations aux amortissements et aux subventions, les avances pour les marchés, la participation aux projets d'investissement du PNR, les dépenses imprévues, l'emprunt, le virement entre section, l'excédent de fonctionnement capitalisé.

La répartition des charges et recettes entre services se fait au plus juste et pour mettre en évidence le coût réel du service, toutefois cette répartition est à nuancer de nombreuses dépenses et recettes ne peuvent être ventilées et elles sont rattachées au service administration générale/ administratif.

Service administratif comprend notamment : la direction, les indemnités des élus, les dotations aux amortissements, des frais généraux, les dépenses en lien les services supports : maintenance du site interne, la maintenance du logiciel de comptabilité, travaux d'entretien de la maison communautaire, les charges financières, les provisions générales, les virements entre sections, les taxes (hors taxe de séjour et GEMAPI) ; dotations, le résultat reporté.

Budget principal-Section d'investissement -- dépenses

OPERATION	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Opérations non affectées ONA	656 414,72 €	217 727,29 €	529 889,69 €
Opération 11 Relais petite enfance	10 000,00 €		9 000,00 €
Opération 19 Crèche	26 471,45 €	3 071,44 €	28 000,00 €
Opération 21 Programme touristique	1 656,00 €	1 656,00 €	
Opération 24 Bibliothèque			
Opération 26 Haut - débit	13 542,00 €	13 542,00 €	13 179,00 €
Opération 27 ALSH	25 000,00 €		34 012,24 €
Opération 28 Environnement	13 800,00 €		13 800,00 €
Opération 31 Complexe sportif	4 544,40 €	4 679,40 €	
Opération 34 Urbanisme	64 876,82 €	18 511,29 €	26 100,00 €
Opération 36 Acquisitions diverses	3 000,00 €		
Opération 39 Maison Communautaire	3 500,00 €		7 000,00 €
Opération 41 Maison de santé	101 527,08 €	21 123,75 €	48 041,20 €
Opération 45 France Services	5 000,00 €		12 000,00 €
Opération 48 ZAE			
Opération 51 Rivières	15 607,25 €	15 401,25 €	7 000,00 €
Opération 62 Voirie 2024	81 407,93 €	1 423,86 €	79 814,09 €
Opération 63 Sport santé	4 042,95 €	3 947,01 €	
Opération 65 Voirie 2025	412 922,64 €	389 690,73 €	
Opération 66 Voirie			517 922,64 €
TOTAL	1 443 313,24 €	690 774,02 €	1 325 758,86 €

Les principales dépenses d'investissement en 2026 ont été les suivants :

Chapitre 040 – 041 des opérations d'ordres dans les opérations non affectées

Chapitre 16 – Emprunts

Chapitre 204

- Participation à des investissements des syndicats en charge de la compétence GEMAPI, PNR, Lot Numérique

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

- Etudes révision PLUI

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

- Travaux de voirie
- Travaux pour la maison de santé et installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- Acquisition de mobiliers et matériels pour les services Petite enfance et France Services
- Acquisition de mobilier et du minibus
- Mise en place d'une signalétique locale

Section d'investissement-Budget principal- recettes

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Opérations non affectées ONA	1 300 843,65 €	742 101,73 €	1 275 098,86 €
Opération 11 Relais petite enfance	4 000,00 €		6 000,00 €
Opération 19 Multi-accueil	12 000,00 €	4 492,61 €	16 000,00 €
Opération 21 Programme touristique			
Opération 24 Bibliothèque			
Opération 26 Haut - débit			
Opération 27 ALSH	14 400,00 €		16 660,00 €
Opération 28 Environnement	6 500,00 €		6 000,00 €
Opération 31 Complexe sportif		1 135,00 €	
Opération 34 Urbanisme			
Opération 36 Acquisitions diverses			
Opération 39 Maison Communautaire			
Opération 41 Maison de santé		107 069,71 €	
Opération 45 France Services			6 000,00 €
Opération 48 ZAE			
Opération 51 Rivières			
Opération 62 Voirie 2024			
Opération 63 Sport santé			
Opération 64 Voirie 2025			
Opération 66 Voirie			
	1 337 743,65 €	854 799,05 €	1 325 758,86 €

Les principales recettes sont :

- L'excédent de fonctionnement
- Subventions CAF pour les services petite enfance
- Participation des communes et de prestations pour la signalétique locale
- Subvention de la Banque des territoires pour France Services

- Aucune recette de CTVA est prévue en 2026 suite à la loi de finances

Ces commentaires par services sont à compléter avec le rapport d'activité.

SERVICES	En synthèse quelques remarques et particularités annuelles
Administration générale	Augmentation des dépenses informatiques Augmentation de la fiscalité +1.5 % « Année blanche » pour le FCTVA soit – 200 000 euros Augmentation de la CRNCAL +3 %
CTG	Lancement de la nouvelle contractualisation
SDAN	Création de services en comptabilité en 2025 précédemment rattaché à l'administration générale, participation à Lot Numérique
Transport à la demande	RAS Solde de la subvention régionale perçu en N+1- 70 % du coût du service
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Ouverture en multi site, impliquant une hausse de charges de personnel Augmentation des frais de repas Mise en place d'un système de navette entre les deux sites Acquisition d'un minibus, subventionné par la CAF et de mobilier pour les petits
Relais Petite Enfance	Installation dans les nouveaux locaux à Montfaucon à partir de septembre Acquisitions nouvelles pour équiper le lieu, subventionnées à 80 % par la CAF et la MSA
Crèche	Augmentation des frais de repas Installation dans les nouveaux locaux à Montfaucon à partir de septembre Acquisitions nouvelles pour équiper le lieu, subventionnées à 80 % par la CAF et la MSA Recrutement de 1.5 ETP à partir de septembre Création des 3 places supplémentaires Bonus sur la dotation CAF en raison des 3 places supplémentaires, bonus valable la 1 ^{ere} année
Portage de repas	RAS
Bibliothèque	RAS Programme d'animation pour les enfants relancé (moyen humain)
Culture	RAS- subvention aux associations et Cinélot
Entretien de la voirie	Augmentation conséquente des travaux de voirie, obligation légale de débroussaillage, rénovation de ponts
Garage Montfaucon	RAS

Espace Murat	RAS
Maison de santé	Absence du personnel à remplacer Diminution des travaux d'entretien Installation du photovoltaïque en toiture
Sport santé	Développement des activités aquatiques
France Services	Augmentation des charges du personnel, obligation de deux agents en continu Installation dans des nouveaux locaux : acquisition de mobilier subvention de 50 % de la Banque des territoires
Tourisme	Modernisation du site internet et des outils de promotion Mise en place d'un programme d'action avec les professionnels Remboursement des dépenses supportées par le budget principal par le budget annexe
Randonnée	Actualisation des outils de promotion
Rivières	Participation aux syndicats GEMAPI Travaux sur la zone humide à Sabadel Lauzès
Ordures ménagères	RAS
ZAE Causse'Energie	RAS
Aménagement du territoire ADS	Variation des charges du personnel
Aménagement du territoire PLUI	Conclusion des démarches engagées

Evolution des dépenses de voirie

<i>VOIRIE</i>	2021	2022	2023	2024	CFU 2025	BP 2026
INVESTISSEMENT	487 109,87 €	449 071,61 €	280 809,06 €	282 048,23 €	391 114,59 €	597 736,73 €
FONCTIONNEMENT	382 779,29 €	339 127,60 €	325 870,23 €	364 623,13 €	422 642,53 €	543 297,00 €
Total	869 889,16 €	788 199,21 €	606 679,29 €	646 671,36 €	813 757,12 €	1 141 033,73 €

Restes à Réaliser

Recettes d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification	Recette inscrite au budget
024	Vente de terrain	Commune de Sabadel-Lauzès	Acte vente du 18/12/2026	4 856.00€
1318	Subvention Minibus	CAF CAF du Lot	Notification décision du 21/11/2026	16 660.00€

TOTAL : 21 456.00 euros

Etat des restes à réaliser – Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créancier	Justification	Dépense engagée
21828	Acquisition du minibus	SA Grand garage du Boulevard	Devis 31160588 du 01/12/2026	30 450.24€
21351	Travaux MSP – Dentiste	DS 46 électricité	Devis 2026000157 , 2026000158	624.00€
21351	Travaux MSP – Dentiste	Sarl Oliveira Antonio	Devis 3342	6 225.44€
21351	Travaux MSP – Dentiste	SOP menuiserie	Devis 1275	191.76€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 10102024N L-V2	40 719.60€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 2110204NL-V1	19 567.56€
21751	Voirie modernisation voirie	Eiffage route	BC1-24	19 526.93€
202	PLUi 2024	Relief urbanisme	2024M1, 2024RA2, 2024RA1	26 100.00€

TOTAL : 143 405.53€

Niveau d'endettement de la collectivité

ANNEE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE TOTALE
2024	174 300,00	33 639,17	207 939,17
2025	174 300,00	30 431,78	204 731,78
2026	174 300,00	27 224,38	201 524,38
2027	174 300,00	24 016,99	198 316,99
2028	174 300,00	20 809,61	195 109,61
2029	174 300,00	17 602,22	191 902,22
2030	174 300,00	14 394,82	188 694,82
2031	122 112,50	11 538,99	133 651,49
2032	78 050,00	9 858,17	87 908,17
2033	78 050,00	8 530,78	86 580,78
2034	78 050,00	7 203,38	85 253,38
2035	78 050,00	5 875,99	83 925,99
2036	78 050,00	4 548,61	82 598,61
2037	78 050,00	3 221,22	81 271,22
2038	78 050,00	1 893,82	79 943,82
2039	49 025,00	638,27	49 663,27
2040	20 000,00	244,76	20 244,76
2041	15 000,00	66,76	15 066,76

INVESTISSEMENTS 2021 (400 000 € SUR 10 ANS)

Emprunt 41 investissement 2021 mise à disposition des fonds 20/07/2021
 Crédit agricole
 durée 10 ans
 montant 400 000,00€
 Taux 0,50%

ANNEE	EN CAPITAL	EN INTERETS	ANNUITE TOTALE
2021	10 000,00	510,87	10 510,87
2022	40 000,00	1 875,00	41 875,00
2023	40 000,00	1 675,00	41 675,00
2024	40 000,00	1 475,00	41 475,00
2025	40 000,00	1 275,00	41 275,00
2026	40 000,00	1 075,00	41 075,00
2027	40 000,00	875,00	40 875,00
2028	40 000,00	675,00	40 675,00
2029	40 000,00	475,00	40 475,00
2030	40 000,00	275,00	40 275,00
2031	30 000,00	75,00	30 075,00
	400 000,00	10 260,87	

EXTENSION MAISON DE SANTE (400 000 € sur 20 ANS)

Emprunt 42 investissement 2021 mise à disposition des fonds 29/07/2021
 Crédit agricole
 durée 20 ans
 montant 400 000,00€
 Taux 0,89%

ANNEE	EN CAPITAL	EN INTERETS	ANNUITE TOTALE
2021	5 000,00	909,35	5 909,35
2022	20 000,00	3 448,76	23 448,76
2023	20 000,00	3 270,76	23 270,76
2024	20 000,00	3 092,76	23 092,76
2025	20 000,00	2 914,76	22 914,76
2026	20 000,00	2 736,76	22 736,76
2027	20 000,00	2 558,76	22 558,76
2028	20 000,00	2 380,76	22 380,76
2029	20 000,00	2 202,76	22 202,76
2030	20 000,00	2 024,76	22 024,76
2031	20 000,00	1 846,76	21 846,76
2032	20 000,00	1 668,76	21 668,76
2033	20 000,00	1 490,76	21 490,76
2034	20 000,00	1 312,76	21 312,76
2035	20 000,00	1 134,76	21 134,76
2036	20 000,00	956,76	20 956,76
2037	20 000,00	778,76	20 778,76
2038	20 000,00	600,76	20 600,76
2039	20 000,00	422,76	20 422,76
2040	20 000,00	244,76	20 244,76
2041	15 000,00	66,76	15 066,76
	400 000,00	36 064,55	

INVESTISSEMENTS 2022 (300 000 € SUR 8 ANS à 2,5%)

Emprunt 43 investissement 2022 mise à disposition des fonds 20/12/2022
 Crédit Mutuel
 durée 8 ans
 montant 300 000,00€
 Taux 2,50%

ANNEE	EN CAPITAL	EN INTERETS	ANNUITE TOTALE
2023	37 500,00	6 711,80	44 211,80
2024	37 500,00	6 210,94	43 710,94
2025	37 500,00	5 273,44	42 773,44
2026	37 500,00	4 335,94	41 835,94
2027	37 500,00	3 398,44	40 898,44
2028	37 500,00	2 460,94	39 960,94
2029	37 500,00	1 523,44	39 023,44
2030	37 500,00	585,94	38 085,94
	300 000,00	30 500,88	

INVESTISSEMENTS 2023 (150 000 € SUR 8 ANS à 3,96%)

Emprunt 44 investissement 2023 mise à disposition des fonds 30/06/2023
 la Banque postale repris par Caisse Française de Financement Local
 durée 8 ans
 montant 150 000,00€
 Taux 3,96%

année	échéance	capital	intérêts	total annuité
		2023	4 687,50	1 501,50
2024		18 750,00	5 475,94	24 225,94
2025		18 750,00	4 733,44	23 483,44
2026		18 750,00	3 990,94	22 740,94
2027		18 750,00	3 248,44	21 998,44
2028		18 750,00	2 505,94	21 255,94
2029		18 750,00	1 763,44	20 513,44
2030		18 750,00	1 020,94	19 770,94
2031		14 062,50	278,44	14 340,94
		150 000,00	24 519,02	174 519,02

Ratios

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3915

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	149.08

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	834.35
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	853.59
3	Dépenses d'équipement brut / population	169.75
4	Encours de dette / population (2) (3)	407.53
5	DGF / population	66.63
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	32.95 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102.8702 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19.89 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	47.7425 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.25 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Niveau des taux d'imposition

Taxes	Taux d'imposition 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux d'imposition 2026	Produit fiscal attendu 2026
TFB Taxe foncière bâtie additionnelle	11.37	4 809 000	11.54	554 959
TFNB Taxe foncière non bâtie additionnelle	107.88	142 500	109.50	156 038
TH Taxe d'habitation additionnelle	9.69	2 366 000	9.84	232 814
CFE Additionnelle- hors zone	19.45	1 952 000	19.74	385 325
CFE de zone	30		30	
TOTAUX				1 329 136

Une variation de 1.50 % est prévue, soit plus 19 695 euros.

Taxe	Bases prévisionnelles de 2026	Produit attendu	Taux
TEOM	5 089 634	695 753 €	13.67

Taxe de séjour

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée (hors taxes additionnelles)
Palaces	2 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,82 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,59 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1étoile, villages de vacances 1,2 et 3, chambres d’hôtes, auberges collectives.	0,41 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout terrain d’hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,41 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

Taux de **2,5 %** applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement et non référencé dans le tableau ci-dessus.

Loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à **0 €**.

Taxe GEMAPI

Les dispositions de l’article 1530 bis du code général des impôts permettant à la CC d’instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) afin de financer l’exercice de ladite compétence. Le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d’un plafond fixé à 40 € par habitant et qu’il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d’investissement résultant de l’exercice de la compétence Gemapi. Au regard des dépenses Gemapi inscrites au budget 2026, le produit de la taxe Gemapi 2026 à 41 869 euros.

Effectifs de la collectivité au 1 janvier 2026

Au 31/12/2026 : 22 agents dont 2 temporaires.

Nombre de poste occupé : 23 dont 1 temporaire + 6 postes saisonnier à pourvoir.

14 titulaires et 8 non titulaires.

19,29 ETP

Evolution en ETP: recrutement en 2026 = 1,5 ETP , plusieurs remplacements,

Organigramme anonyme

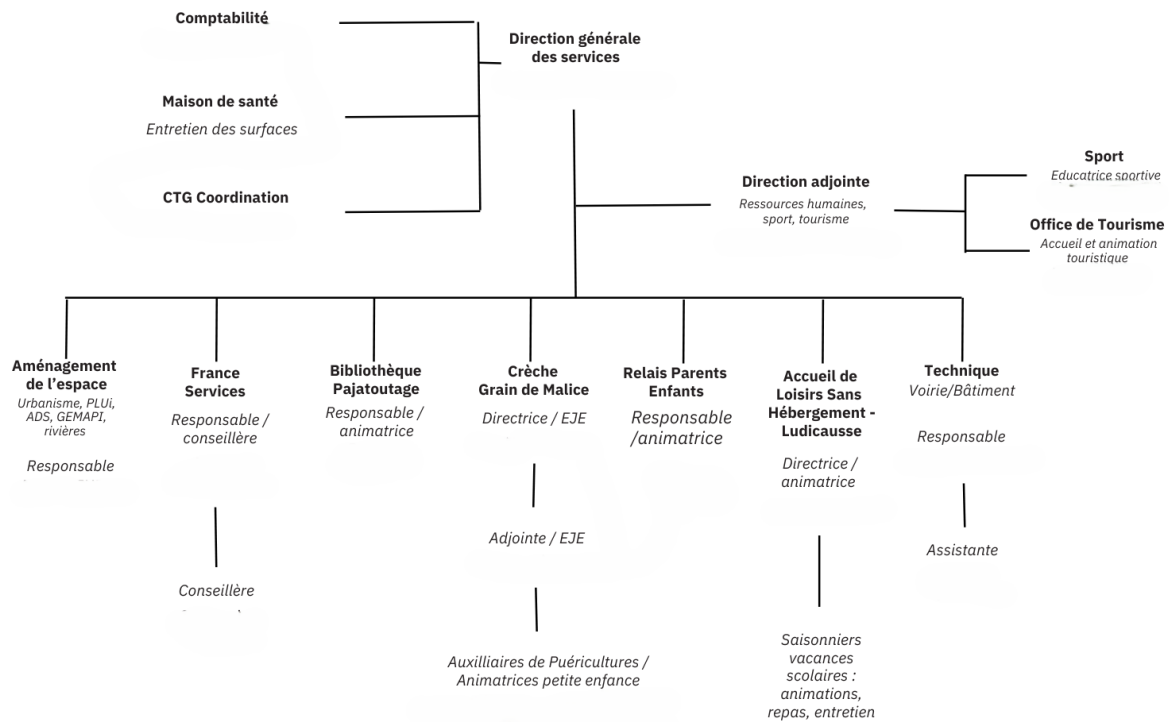


Tableau récapitulatif des postes existants – certains postes ne sont pas pourvus.

Poste	Temps de travail	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)
Attaché ou Attaché Principal Cat A	35h00	DGS / Maison de santé/ Finance/Economique
Rédacteur Territorial Cat B	30h00	Aménagement de l'espace
Adjoint Administratif ou Principal de 2 ^{ème} Classe ou de 1 ^{ère} Classe Cat C ou Rédacteur Territorial Cat B	35h00	Chargé d'accueil et d'animation touristique en Office de tourisme

Assistant de Conservation ou Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe ou Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe Cat B	35h00	Responsable Bibliothèque/Culture
Educateur Territorial de Jeunes Enfants Cat A	13h45	Responsable RPE
Educateur Principal Territorial de Jeunes Enfants Cat A	35h00	Direction Crèche
Technicien ou Technicien Principal de 2ème Classe ou Technicien Principal de 1ère Classe Cat B	35h00 <i>à compter du 01/07/2026</i>	Responsable Technique Bâtiment/Voirie
Animateur Cat B	35h00	Direction ALSH
Educateur des APS ou Educateur principal des APS de 2ème classe ou Educateur principal des APS de 1ère classe Cat B	13h00 annualisées	Educateur sportif/maître-nageur
Rédacteur ou Rédacteur Principal de 2ème Classe ou Rédacteur Principal de 1ère Classe Cat B	35h00 <i>à compter du 01/07/2026</i>	DGA R-H/Sport/Tourisme
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe Cat C	35h00	Responsable France Services
Adjoint Administratif Cat C	35h00	Assistant comptabilité/voirie
	30h00	Animateur France Services

Auxiliaire de Puéricultrice de Classe Normale Cat B	35h00	Auxiliaire de Puéricultrice
	21h15	Direction Adjointe Crèche, EJE

Auxiliaire de Puéricultrice de Classe Normale Cat B	35h00	Auxiliaire de Puéricultrice
	21h15	Auxiliaire de Puéricultrice
	1h00	Auxiliaire de Puéricultrice

Adjoint Technique Cat C	25h30	Entretien des surfaces MSP
	15h00	Assistant technique voirie
	11h00 annualisées	Repas/entretien des surfaces ALSH
	35h00	Repas/entretien des surfaces Animateur/ Crèche
Adjoint Territorial d'Animation principal de 2ème classe Cat C	33h00	Educateur sportif
Adjoint Territorial d'Animation Cat C		
	27h00	Animateur petite enfance / Crèche
	35h00	Animateur/Repas/entretien des surfaces Crèche

Contrat de projet rédacteur territorial / 1 an renouvelable jusque 6 ans soit jusqu'au 30/11/2028	17h30	Coordination CTG
Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH
Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH
Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH

Adjoint Territorial d'Animation - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	35h00	Animateur ALSH
Adjoint Technique - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	25h00	Service des repas/entretien des surfaces – ALSH
Adjoint Technique - Cat C Non permanent pour accroissement saisonnier d'activité – Période d'ouverture service ALSH	25h00	Service des repas/entretien des surfaces - ALSH
Stagiaire enseignement supérieur et autre de l'enseignement - convention de stage tripartite	35h00 sur 6 mois max/an	
Animateur stagiaire BAFA - contrat d'engagement éducatif	48h00 pendant 80 jours max/an	Animateur stagiaire BAFA

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 046-244600573-20260424-2026D60-DE

OL_SIMU

C DE C DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT - COMMUNAUTE DE COMMUNES (M57) CA 2025 Simulation par défaut

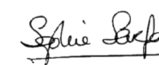

23/01/2026

Etat des RAR

1 / 1

Code	Libellé	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
INVESTISSEMENT					-158 028,75	-27 820,43		19 256,00	-121 889,53
DEPENSES					177 284,75	27 820,43			143 405,53
Op. 27	ALSH - JEUNESSE				31 000,00				30 450,24
Ch. 21	Immobilisations corporelles				31 000,00				30 450,24
Art. 21828	Autres matériels de transport				31 000,00				30 450,24
Op. 34	AMENAGEMENT DE L'ESPACE				64 876,82	18 511,29			26 100,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles				64 876,82	18 511,29			26 100,00
Art. 202	Frais réalisation documents urbanisme				64 876,82	18 511,29			26 100,00
Op. 41	MAISON DE SANTE					7 885,28			7 041,20
Ch. 21	Immobilisations corporelles					7 885,28			7 041,20
Art. 21351	Bâtiments publics					7 885,28			7 041,20
Op. 62	Voirie 2024				81 407,93	1 423,86			79 814,09
Ch. 21	Immobilisations corporelles				81 407,93	1 423,86			79 814,09
Art. 21751	Réseaux de voirie				81 407,93	1 423,86			79 814,09
RECETTES					19 256,00			19 256,00	21 516,00
Op. OPFI	Opération financière				4 856,00			4 856,00	4 856,00
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations				4 856,00			4 856,00	4 856,00
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations				4 856,00			4 856,00	4 856,00
Op. 27	ALSH - JEUNESSE				14 400,00			14 400,00	16 660,00
Ch. 13	subventions d'investissement				14 400,00			14 400,00	16 660,00
Art. 1318	Autres				14 400,00			14 400,00	16 660,00


 L'Inspection Départementale
 des Finances et Prévisions
 du Lot
 Service de Gestion Comptable
 40300 CAGLIANICO
 05 65 41 02 44

Annexe 6 – A joindre au compte administratif et au budget primitif

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le
 ID : 046-244600573-20260424-2026D60-DE

Nom de la collectivité : **Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat**

CFU de l'année : **2025**

Budget principal: **Budget principal**

Etat des restes à réaliser – Recettes d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification (1)	Recette inscrite au budget
024	Vente de terrain	Commune de Sabadel-Lauzès	Acte vente du 18/12/2025	4 856.00€
1318	Subvention CAF Minibus	CAF du Lot	Notification décision du 21/11/2025	16 660.00€

(1) La justification doit être : pour une subvention, la date de l'arrêté attributif, pour un emprunt, la date du contrat signé avec l'organisme prêteur ou de la lettre de réservation de crédits. Nota : ces justifications peuvent consister, en ce qui concerne les recettes, en tout acte ou pièce permettant d'apprécier leur caractère certain : contrat de prêt, décision de réservation de crédits de l'établissement prêteur, contrat, convention avec des tiers ou d'autres collectivités, décisions d'attribution de subventions, délibération, etc., et pour les dépenses, dans les actes qui concrétisent l'engagement juridique de la collectivité : contrats, conventions, marchés, délibérations (CE, req. n° 160257, 16 mars 2001, Commune de Rennes-les-Bains).

Arrêté le présent état à la somme de : **21 516.00 euros**

Fait à Coeur de Causse, le 23 janvier 2026

Cachet de la collectivité
 Signature de l'ordonnateur :



Etat des restes à réaliser – Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créancier	Justification (1)	Dépense engagée
21828	Acquisition du minibus	SA Grand garage du Boulevard	Devis 31160588 du 01/12/2025	30 450.24€
21351	Travaux MSP – Dentiste	DS 46 électricité	Devis 2025000157, 2025000158	624.00€
21351	Travaux MSP – Dentiste	Sarl Oliveira Antonio	Devis 3342	6 225.44€
21351	Travaux MSP – Dentiste	SOP menuiserie	Devis 1275	191.76€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 10102024NL-V2	40 719.60€
21751	Voirie - travaux ponts	Eiffage route	Devis 2110204NL-V1	19 567.56€
21751	Voirie - modernisation voirie	Eiffage route	BC1-24	19 526.93€
202	PLUi 2024	Relief urbanisme	2024M1, 2024RA2, 2024RA1	26 100.00€

Arrêté le présent état à la somme de : **143 405.53€**

Fait à Cœur de Causse, le 23 janvier 2026

Cachet de la collectivité
 Signature de l'ordonnateur :



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

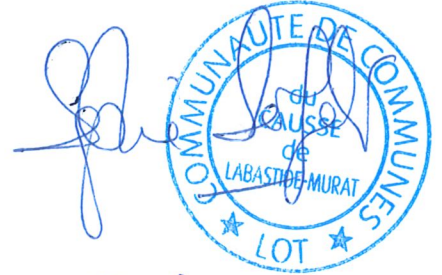
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/04/2026

Présenté par La Présidente Sophie SARFATI (1),
A Sériergues, le 24/04/2026Délibéré par l'assemblée Le Conseil Communautaire(2), réunie en session Le Conseil Communautaire
A Coeur de Causse, le 24/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Communautaire (2),(3).



BENAC Christophe (Titulaire) ,	
AUGIER Guy (Suppléant) ,	
BESNARD Olivier (Suppléant) ,	
BONHOMME Michel (Titulaire) ,	
CARRIERES Lionel (Titulaire) ,	
CASAGRANDE Véronique (Titulaire) , Conseillère Communautaire Déléguée	
CESSSES Gérard (Suppléant) ,	
CHABROUX Roseline (Titulaire) ,	
COSTES Bernard (Titulaire) , Vice-Président	
COURDES René (Titulaire) ,	
CROUZET Alain (Titulaire) ,	
DEBAISIEUX Nicolas (Titulaire) , Conseiller communautaire délégué	
DEFOIS Bertrand (Suppléant) ,	
DELMOULY Jean-Pierre (Suppléant) ,	
GANDNER Claudia (Suppléante) ,	
GARCIA Pyrène (Titulaire) ,	
ISSALY Marc (Titulaire) ,	
JOYEUX Christian (Suppléant) ,	
LANGLES Serge (Suppléant) ,	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

LAUR Ugo (Titulaire) ,	
LAVERDET Michel (Titulaire) , Vice-Président	
LOUBIERE Catherine (Titulaire) ,	<i>nom donné à Ugo LAUR</i>
MARTY Alain (Titulaire) , Vice-Président	
MAYEUX Laury (Titulaire) ,	
MESPOULET Michel (Suppléant) ,	
MEYNEN Sylvie (Suppléante) ,	
NOURY Stéphanie (Titulaire) ,	
PAPIN Patrick (Titulaire) ,	
PERIE Simone (Suppléante) ,	
PINQUIE Jean-Paul (Titulaire) ,	<i>Pouvoir Courdes</i>
PONS Christian (Titulaire) , Vice-Président	
POUJADE Aurélie (Titulaire) ,	
RAMOS Danièle (Titulaire) ,	
ROTINI Philippe (Titulaire) ,	<i>Rotins</i>
ROUQUIE Christian (Suppléant) ,	
SABRAZAT Jean-Pierre (Titulaire) ,	
SAINT MARTIN Claude (Titulaire) ,	
SARFATI Sophie , Président	
THEBAUD Michel (Titulaire) , Vice-Président	
VACHER Jean-Pierre (Titulaire) , Vice-Président	
VACOSSIN Amélie (Titulaire) ,	
VACOSSIN Lionel (Titulaire) ,	

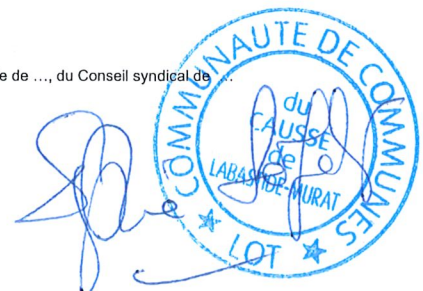
Certifié exécutoire par La Présidente Sophie SARFATI (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Coeur de Causse, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D61

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sériergues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Election des délégués représentants la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine

Suite à une erreur matérielle annule et remplace la délibération 2026D37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SPG-2020-1 en date du 10 janvier 2020, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu les statuts des différents organismes dont est membre la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat;

Vu la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2026 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte (art. L.5711-1 du CGCT).

Considérant qu'en application de l'article L.5711-1 du CGCT, les délégués sont soit des conseillers communautaires, soit des conseillers municipaux

Considérant qu'il convient de désigner des représentants titulaires et des représentants suppléants pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine.

Considérant les candidatures reçues.

La Présidente fait un appel aux candidats.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **ELIT** pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine :

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Communauté de communes	Michel THEBAUD Philippe ROTINI	/
Cœur de Causse	Jean Paul PINQUIE René COURDES	/
Caniac du Causse	Bernard COSTES	Stéphanie NOURY
Frayssinet	Claude SAINT MARTIN	Mégane CERNE
Ginouillac	Julien LEMOZY	Aline TOUMAZOU-DOLS
Montfaucon	Louise GRATTART Dominique DANET	
Séniergues	Michel MESPOULET	Laurence MONESTIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 4 mai 2026
La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Michel THEBAUD

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026D62

Séance du 24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni à Sènièrgues, sous la présidence de Mme Sophie SARFATI.

Date de la convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie SARFATI, M. Nicolas DEBAISIEUX, M. Bernard COSTES, Mme Stéphanie NOURY, M. René COURDES, M. Ugo LAUR, M. Jean-Pierre VACHER, Mme Danièle RAMOS, M. Michel BONHOMME, M. Claude SAINT-MARTIN, M. Philippe ROTINI, M. Alain CROUZET, Mme Véronique CASAGRANDE, Mme Aurélie POUJADE, M. Marc ISSALY, Mme Roseline CHABROUX, M. Lionel VACOSSIN, M. Patrick PAPIN, M. Michel LAVERDET, Mme Amélie VACOSSIN, Mme Laury MAYEUX, M. Lionel CARRIERES, M. Christophe BENAC, M. Michel THEBAUD, M. Christian PONS.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Pyrène GARCIA (pouvoir à M. Jean-Pierre VACHER), M. Jean-Paul PINQUIE (pouvoir à M. René COURDES), M. Catherine LOUBIERE (pouvoir à M. Ugo LAUR), M. Alain MARTY (pouvoir à Roseline CHABROUX)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre SABRAZAT

Secrétaire de séance : M. Michel THEBAUD

Nombre de membres en exercice : 30	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :
Présents : 25	Pour : 29
Représentés : 4	Contre : 0
Votants : 29	Abstention : 0

OBJET : Budget annexe ZAE : Budget primitif 2026

Annule et remplace la délibération 2026D51 suite à une erreur matérielle

Après la présentation faite par Michel THEBAUD Vice- président en charge des finances, Madame la Présidente procède à la lecture chapitre par chapitre du budget primitif 2026 et de la note brève et synthétique annexée à la délibération.

- <u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 480 572.34 €	Recettes : 480 572.34 €
- <u>Section d'investissement</u>	Dépenses : 550 859. 37 €	Recettes : 550 859.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le budget primitif annexe de la zone d'activités pour l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 7 mai 2026
La Présidente

Cœur-de-Causse, le 24 avril 2026

La Présidente
Sophie SARFATI

Le secrétaire de séance
Michel THEBAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT
 BUDGET ANNEXE ZAE CAUSS'ENERGIE**

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif (article L. 2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte et territoire

- Population totale regroupée 3 915
- Densité moyenne 11,85
- Superficie 335 km²
- Nombre de ménage : 1918

Créée en 2002, la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, qui était composée initialement de 14 communes, en compte aujourd'hui 17, dont deux communes nouvelles.

- Une Communauté de communes initiale à 14 communes : Beaumat, Blars, Caniac-du-Causse, Fontanes-du-Causse, Frayssinet-le-Gourdonnais, Ginouillac, Labastide-Murat, Lunegarde, Montfaucon, Saint-Sauveur-la-Vallée, Sénailac-Lauzès, Sènièrgues, Soulomès, Vaillac
- Une extension de la CCCLM à 8 nouvelles communes au 1er janvier 2014, suite à la dissolution de la CC Lot-Célé : Cras, Lauzès, Lentillac-du-Causse, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers
- Constitution de 2 communes nouvelles au 1er janvier 2016 : Cœur de Causse (Beaumat, Fontanes du Causse, Labastide-Murat, Saint-Sauveur-la-Vallée, Vaillac) et Les Pechs du Vers (Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers)

Régime fiscal : Fiscalité additionnelle

Ressources et charges de fonctionnement BP 2026

Budget annexe -Section de fonctionnement – dépenses

DEPENSES	
NATURE	MONTANT
6045 Terrains à aménager	5 000,00
63 512 Taxe foncière	
65888 Autres charges diverses de gestion courante	10,00
71355 Variation des stocks de terrains aménagés (042)	436 061,08
608 Frais accessoires sur terrains en cours (043)	
023 virement à la section d'investissement	39 501,26
TOTAL	480 572,34

Dépenses : Bornage pour le nouveau découpage de parcelle et d'opérations d'ordre.

Budget annexe - Section de fonctionnement – recettes

RECETTES	
NATURE	MONTANT
70 15 Vente de terrains aménagés	
7588 Autres produits divers de gestion courante	10,00
002	39 501,26
7815 (042)	
71355 Variation des stocks terrains aménagés (042)	441 061,08
796 Transfert de charges financières (043)	
TOTAL	480 572,34

Recettes : opérations d'ordre

Ressources et charges d'investissement BP 2026

Budget annexe - Section d'investissement -- dépenses

DEPENSES	
NATURE	MONTANT
001 Solde d'exécution reporté	109 798,29
1582 (040)	
3555 Travaux (040)	441 061,08
TOTAL	550 859,37

Budget annexe- Section d'investissement - recettes

RECETTES	
NATURE	MONTANT
3555 Travaux en cours - Travaux (040)	436 061,08
021 virement de la section de fonctionnement	39 501,26
1068	
16878 Autres organismes et particuliers	0,00
16 41 Emprunt	75 297,03
TOTAL	550 859,37

Recettes : Il s'agit de d'opérations d'ordre, d'un emprunt.

Etat de la dette

Avance du budget principal : 326 262,79 euros.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/04/2026

Présenté par La Présidente Sophie SARFATI (1),

A Sériergues, le 24/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Communautaire(2), réunie en session Conseil Communautaire

A Coeur de Causse, le 24/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Communautaire (2),(3).



BENAC Christophe (Titulaire) ,	
AUGIER Guy (Suppléant) ,	
BESNARD Olivier (suppléant) ,	
BONHOMME Michel (Titulaire) ,	
CARRIERES Lionel (Titulaire) ,	
CASAGRANDE Véronique (Titulaire) , Conseillère Communautaire Déléguée	
CESSSES Gérard (Suppléant) ,	
CHABROUX Roseline (Titulaire) ,	
COSTES Bernard (Titulaire) , Vice-Président	
COURDES René (Titulaire) ,	
CROUZET Alain (Titulaire) ,	
DEBAISIEUX Nicolas (Titulaire) , Conseiller communautaire délégué	
DEFOIS Bertrand (suppléant) ,	
DELMOULY Jean-Pierre (Suppléant) ,	
GANDNER Claudia (Suppléante) ,	
GARCIA Pyrène (Titulaire) ,	
ISSALY Marc (Titulaire) ,	
JOYEUX Christian (Suppléant) ,	
LANGLES Serge (Suppléant) ,	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

LAUR Ugo (Titulaire) ,	
LAVERDET Michel (Titulaire) , Vice-Président	
LOUBIERE Catherine (Titulaire) ,	<i>Personne déléguée par Ugo Laur</i> 
MARTY Alain (Titulaire) , Vice-Président	<i>Personne</i> 
MAYEUX Laury (Titulaire) ,	
MESPOULET Michel (Suppléant) ,	
MEYNEN Sylvie (Suppléante) ,	
NOURY Stéphanie (Titulaire) ,	
PAPIN Patrick (Titulaire) ,	
PERIE Simone (Suppléante) ,	
PINQUIE Jean-Paul (Titulaire) ,	<i>Pouvoir Coordonné</i> 
PONS Christian (Titulaire) , Vice-Président	
POUJADE Aurélie (Titulaire) ,	
RAMOS Danièle (Titulaire) ,	
ROTINI Philippe (Titulaire) ,	<i>Rotini</i> 
ROUQUIE Christian (Suppléant) ,	
SABRAZAT Jean-Pierre (Titulaire) ,	
SAINT MARTIN Claude (Titulaire) ,	
SARFATI Sophie (Titulaire) , Président	
THEBAUD Michel (Titulaire) , Vice-Président	
VACHER Jean-Pierre (Titulaire) , Vice-Président	
VACOSSIN Amélie (Titulaire) ,	
VACOSSIN Lionel (Titulaire) ,	

Certifié exécutoire par La Présidente Sophie SARFATI (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Coeur de Causse, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.